



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL BILAN DE LA CONCERTATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MAI 2025



Elaboration du PLUi du Grand Charolais prescrite par délibération du conseil communautaire en date du 18 décembre 2019

PLUi du Grand Charolais arrêté par délibération en date du 15 mai 2025
Bilan de concertation approuvé par délibération en date du 15 mai 2025

Pour copie conforme,
Gérald GORDAT,
Président du Grand Charolais



Vu pour être annexé aux délibérations du conseil communautaire en date du 15 mai 2025

Gérald GORDAT,
Président du Grand Charolais



TABLE DES MATIERES

RAPPEL DU CONTEXTE LEGISLATIF	3
LES MODALITES DE LA CONCERTATION DEFINIES DANS LE CADRE DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL(PLUI)	4
PRESENTATION DES ACTIONS DE CONCERTATION	4
Les articles dans les différentes publications	4
Liste des principales publications	4
Quelques illustrations de ces publications :	7
Les réunions publiques	11
Les contributions des habitants lors des réunions publiques :	16
Les publications spécifiques	16
Une exposition	17
Mise à disposition du public d'un dossier de concertation accompagné d'un registre et courriers reçus en mairie ou à la CCLGC	20
Le bilan des contributions des habitants :	23
La concertation avec les élus communautaires et municipaux, et les autres acteurs du territoire : ..	39
BILAN DE LA CONCERTATION	48

RAPPEL DU CONTEXTE LEGISLATIF

Article L103-2 du code de l'urbanisme :

Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

1° Les procédures suivantes :

- a) L'élaboration et la révision du schéma de cohérence territoriale et du plan local d'urbanisme ;
- b) La modification du schéma de cohérence territoriale et du plan local d'urbanisme soumise à évaluation environnementale ;
- c) La mise en compatibilité du schéma de cohérence territoriale et du plan local d'urbanisme soumise à évaluation environnementale ;
- d) L'élaboration et la révision de la carte communale soumises à évaluation environnementale ;

2° La création d'une zone d'aménagement concerté ;

3° Les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'article [L. 122-1](#) du code de l'environnement, ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'Etat ;

4° Les projets de renouvellement urbain.

Article L103-3 du code de l'urbanisme

Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par :

1° L'autorité administrative compétente de l'Etat lorsque la révision du document d'urbanisme ou l'opération sont à l'initiative de l'Etat ;

2° Le représentant légal de la société SNCF Réseau mentionnée à l'[article L. 2111-9 du code des transports](#) ou de sa filiale mentionnée au 5° du même article lorsque l'opération est à l'initiative de l'une de ces deux sociétés ;

3° L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas. Toutefois, lorsque la concertation est rendue nécessaire en application du 2° ou du 3° de l'article [L. 103-2](#) ou lorsqu'elle est organisée alors qu'elle n'est pas obligatoire, les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation peuvent être précisés par le président de l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public compétent.

Article L103-4 du code de l'urbanisme

Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente.

Article L103-6 du code de l'urbanisme

À l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée à l'article L. 103-3 en arrête le bilan.

Lorsque le projet fait l'objet d'une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement, le bilan de la concertation est joint au dossier de l'enquête.

LES MODALITES DE LA CONCERTATION DEFINIES DANS LE CADRE DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL(PLUi)

Par délibération n°2019-145 en date du 18 décembre 2019, le conseil communautaire a défini les modalités de concertation de la façon suivante :

- Mise à disposition de l'ensemble des documents validés versés au PLUi, dans les locaux de la Communauté de Communes Le Grand Charolais (définition des orientations du PADD, traduction réglementaire), et ce aux jours et horaires d'ouverture habituels ;
- Mise à disposition, au siège de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, et dans chaque Mairie des communes membres d'un registre permettant de consigner les observations écrites et suggestions du public pendant toute la durée de l'élaboration du PLUi ;
- Organisation de plusieurs réunions publiques tout au long de l'élaboration du PLUi, réparties sur le territoire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, dont les dates et lieux seront communiqués soit par voie de presse soit par tout autre support d'information adapté ;
- Informations régulières par voie de presse ou par l'insertion d'articles dans les publications destinées aux habitants des communes membres ainsi que sur le site et le magazine de la Communauté de Communes Le Grand Charolais ;
- Transmission d'information aux communes membres de la Communauté de communes Le Grand Charolais, pouvant être le relais auprès des habitants du territoire ;
- Possibilité laissée au public de formuler ses observations et propositions par voie postale à l'attention de Monsieur le Président de la Communauté de communes Le Grand Charolais à l'adresse suivante : 32 rue Louis Desrichard, 71600 PARAY-LE-MONIAL ;
- D'associer, conformément aux dispositions de l'article L.5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Développement Durable prochainement créé.

PRESENTATION DES ACTIONS DE CONCERTATION

Les articles dans les différentes publications

Liste des principales publications

Date de publication	Lieu de diffusion	Titre/Objet de la diffusion
Communauté de Communes Le Grand Charolais - Année 2019		
03/05/2019	Facebook CCLGC	Publication Conseil des Maires : Élaboration du PLUi
01/12/2019	MAG CCLGC	Ou en est le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Grand Charolais

19/12/2019	Facebook CCLGC	Publication Conseil des Maires : Prescription du PLUi
Communauté de Communes Le Grand Charolais - Année 2022		
19/12/2022	Facebook CCLGC	Diagnostic validé + Concertation du PLUi
Communauté de Communes Le Grand Charolais - Année 2023		
01/02/2023	MAG CCLGC	Un PLUi : un outil au service de toutes les communes
12/09/2023	Facebook CCLGC	Annonce réunions publiques 2023
22/09/2023	Facebook CCLGC	Rappel n°1 réunions publiques 2023
27/09/2023	JSL	Annonce légale : Réunions publiques 2023
29/09/2023	La Renaissance	Annonce légale : Réunions publiques
29/09/2023	La Renaissance	Article : Ils ont la mission d'expliquer le PLUi à tous
03/10/2023	JSL	Urbanisme : Le Grand Charolais joue la carte de la complémentarité
03/10/2023	Actu	Urbanisme : Le Grand Charolais joue la carte de la complémentarité
04/10/2023	Facebook CCLGC	Rappel n°2 réunions publiques 2023
08/10/2023	JSL	Article : Plui : Est-ce que l'on pourra encore construire dans le village ?
08/10/2023	Facebook CCLGC	Bilan 4 premières réunions publiques + Rappel de la date de la dernière
09/10/2023	JSL	Plan Local d'Urbanisme : Grand débat intercommunautaire à la mi-octobre
12/10/2023	Facebook CCLGC	Bilan réunions publiques 2023
16/10/2023	Facebook CCLGC	Publication Conseil Communautaire - Débat PADD
02/11/2023	Facebook CCLGC	PLUi : PADD voté
Communauté de Communes Le Grand Charolais - Année 2025		
16/01/2025	JSL	Annonce légale : Réunions publiques



17/01/2025	La Renaissance	Annonce légale : Réunions publiques 2025
20/01/2025	Facebook CCLGC	Annonce réunions publiques 2025
28/01/2025	Facebook CCLGC	Rappel n°1 réunions publiques 2023
30/01/2025	JSL	Article : PLUi : Pourquoi les habitants ont intérêt à assister aux réunions publiques
04/02/2025	Facebook CCLGC	Rappel n°2 réunions publiques 2025
10/02/2025	JSL	Article : Urbanisme : Le PLUi n'est pas là pour supprimer les villages
16/02/2025	JSL	Article : Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal bientôt en vigueur ?
5 Panneaux d'information déposés pour le salon de l'habitat du 07 au 09 mars 2025 à Paray-le-Monial		
01/03/2025	MAG CCLGC	Urbanisme : Pour un développement harmonieux du Grand Charolais
CHAROLLES - Année 2023		
28/09/2023	Facebook commune de CHAROLLES	Affiches réunions publiques 2023
DIGOIN - Année 2023		
02/10/2023	Facebook commune de DIGOIN	Affiches réunions publiques 2023
DIGOIN - Année 2025		
22/01/2025	Facebook commune de DIGOIN	Affiches réunions publiques 2025
05/02/2025	Facebook commune de DIGOIN	Rappel n°1 réunions publiques 2025



Quelques illustrations de ces publications :

Où en est le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) du Grand Charolais ?

Depuis la fusion, j'avais à cœur de lancer le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. En effet, pour moi, c'est un document indispensable pour permettre aux petites communes de bénéficier de terrains constructibles sur leur territoire. Nous avons, après beaucoup de réflexion, défini ce que sera ce PLUI (objectifs, ambitions territoriales, attractivités etc.) et nous avons également défini ce que sera la gouvernance pour la mise en place de ce document. J'espère maintenant que nous prendrons la délibération le prescrivant très rapidement.

LE JOURNAL
de la Région Bourgogne

mardi 3 octobre 2023
Édition(s) : Édition du Charolais-Brionnais
Page 14
667 mots - 3 min

ACTU | GRAND CHAROLAIS - PARAY-LE-MONIAL

Urbanisme : le Grand Charolais joue la carte de la complémentarité

C'est l'un des projets phares qui va dessiner le territoire de demain. Le Grand Charolais a, depuis plusieurs mois, ouvert le dossier du PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal). Et va cette semaine à la rencontre des habitants pour présenter ses ambitions.

Depuis des mois, ils discutent, expliquent, argumentent. Jacky Comte, vice-président du Grand Charolais, Daniel Melin, élu communal, et Guillaume Nivot, responsable du service urbanisme de la communauté de communes, ont la rude tâche d'élaborer un PLUI pour le territoire. Un territoire de 9 423 km² pour 40 000 habitants.

« La démarche est très longue, admet Jacky Comte. Mais nous devons constituer un document avec 44 communes. Notre volonté est que chacun s'y retrouve, autant les plus grandes villes - Paray, Digoin, Charolles - que les communes rurales de moins de 100 habitants. Il est évident que les enjeux et intérêts des uns et des autres sont différents, même si nous habitons le même territoire. Il y a eu un long travail de réflexion, de pédagogie, de consensus. »

Un projet de territoire sur 12 ans

« Quand on parle PLUI, on se focalise souvent sur la consommation foncière, mais ce n'est pas que ça, insiste l'élu. Le PLUI est une vision globale à 12 ans qui doit prendre en compte les enjeux de développement durable, de transition énergétique, de préservation du patrimoine, etc. »

dite PADD (projet d'aménagement et de développement durable) qui définit les grands objectifs ambitieux pour le territoire.

« Ce document d'urbanisme a une vision très intercommunale, mais doit se faire en cohérence et de manière très complémentaire avec les communes, en mettant en avant les atouts et les faiblesses de chacune d'entre elles. Elles ont toutes un rôle différent à jouer sur le territoire et c'est ce que le PLUI doit traduire, décrit Guillaume Nivot. Il y a des communes plus urbaines qui vont avoir une offre de service, d'équipements, de logements plus collectifs ou intermédiaires, d'autres communes plus rurales qui vont viser le cadre de vie. »

Des présentations à la population dès ce mercredi

La volonté politique affichée est de travailler sur l'attractivité du territoire. Et de regagner des habitants, avec pour objectif une croissance démographique de 0,3 % par an sur les 12 ans projetés du PLUI (2025-2037), qui se traduit par la création de 1 560 logements sur cette période (construction, réhabilitation, sortie de vacance).

Lors de réunions publiques organisées dès ce mercredi 4 octobre, élus et techniciens vont présenter à la population le projet dans ses grandes lignes : préservation du patrimoine

au sens large pour développer le tourisme, ambition d'attractivité économique avec des zones existantes issues des trois ex-communautés de communes, protection des commerces en centre-ville et dans les villages, transition énergétique et climatique, diversification des logements en lien avec le parcours résidentiel des personnes, préservation du foncier agricole et naturel... « On va continuer à consommer du foncier de manière plus raisonnée, plus optimisée pour préserver le foncier agricole », argumente Guillaume Nivot.

Lors de ces réunions, les requêtes individuelles ne seront pas traitées. Mais les habitants qui le souhaitent peuvent écrire au Grand Charolais pour formuler toute demande qu'ils voudraient voir intégrer au PLUI. Des registres de concertation sont disponibles dans toutes les communes, et au siège de la communauté de communes.

L'approbation du PLUI est envisagée, à ce jour, en 2025. Il sera évalué au bout de 6 ans et pourra être révisé. ■



Le projet d'aménagement et de développement durable définit les grands objectifs pour le territoire. Photo Jeanne Bouët - Vivace Paysages

LE JOURNAL
de la Région Bourgogne

dimanche 16 février 2025
Édition(s) : Édition du Charolais-Brionnais
Page 13
327 mots - 1 min

ACTU | GRAND CHAROLAIS - CHAROLLES

Le plan local d'urbanisme intercommunal bientôt en vigueur ?

Lors de la dernière réunion publique organisée pour la présentation du Plan local d'urbanisme intercommunal, le président du Grand Charolais a rappelé que ce document qui définit les règles d'occupation des sols pourrait rentrer en application dès cette année 2025.

J eudi soir, à la salle du Bailliage, lors d'une cinquième et dernière réunion, Gérard Gordat, président de la communauté de communes Le Grand Charolais, Guillaume Nivot, chef du service urbanisme et habitat, et Laurence Forêt, du bureau d'études Latitude, ont présenté le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI).

Ce document fixe les grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire et les règles d'occupation et d'utilisation des sols des 44 communes et cela, pour les 15 prochaines années.

Les outils mis en place pour traduire ce projet d'intérêt général, les zonages et leurs réglementations ont été exposés aux élus et aux habitants, ve-

nus très nombreux, preuve en est, la salle était comble.

Un document utile pour les permis de construire et déclarations de travaux

En introduction, Gérard Gordat, président du Grand Charolais, a rappelé que l'élaboration du PLUI est un travail au long cours « que nous espérons conclure cette fin d'année ».

Dès qu'il sera validé, tous les permis de construire et déclarations de travaux seront instruits au regard de ce document intégrant un Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Stradet) et un Schéma de cohérence territoriale (Scot).

En avril 2025, aura lieu le vote des élus du Grand Charolais sur le document final qui sera soumis ensuite en consultation obligatoire aux partenaires, aux institutions et aux communes. Une enquête publique en septembre permettra le document de consulter le zonage, le PLUI « arrêté », le zonage, le règlement de chaque parcelle et de s'exprimer, ce qui devrait permettre sa mise en application fin 2025. ■



Habitants, élus... La salle était comble pour la présentation du Plan local d'urbanisme intercommunal. Photo Laurence Rivat

par Laurence Rivat (CLP)

Le Grand Charolais
19 décembre 2022

[Urbanisme]

✓ Le diagnostic du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) vient d'être validé.

Habitants du Grand Charolais, c'est maintenant à vous de participer à la concertation de l'élaboration du PLUI !

🔍 Le PLUI, qu'est-ce que c'est ?
Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est un document de planification pour encadrer le développement du territoire dans une recherche de cohérence entre les communes.

📊 L'échelle intercommunale apparaît comme la plus pertinente pour imaginer l'aménagement et l'organisation d'un territoire.

📍 Pour participer, écrivez au Grand Charolais :
32 rue Louis Desrichard
71600, Paray-le-Monial

👉 L'approbation finale du PLUI est prévue en 2025, ce document d'urbanisme pourra ensuite s'imposer sur le territoire du Grand Charolais et remplacer les PLU et cartes communales actuelles.

📄 Plus d'info : <https://www.legrandcharolais.fr/plui-jhtml>

#urbanisme #PLUI #legrandcharolais #amenagement #territoire



Urbanisme / Habitat

LE PLUI : un outil au service de toutes les communes

L'aménagement de notre territoire composé de 44 communes implique de se projeter, de planifier et d'anticiper. Pour nous aider dans cette direction, Le Grand Charolais doit se doter d'un outil appelé PLUI : plan local d'urbanisme intercommunal.

C'est quoi un PLUI ?

C'est un document de planification qui permet d'encadrer le développement du territoire dans une recherche de cohérence entre les communes tout en tenant compte de leurs spécificités. Une fois approuvé, le document de PLUI s'imposera aux futures autorisations du droit des sols (permis de construire, permis d'aménager, déclarations préalables, certificats d'urbanisme...). Ce document réglementaire s'articulera avec le Code de l'urbanisme, les législations en vigueur et les avis des partenaires dont l'État.

Le calendrier du PLUI :

• Fin 2022 : validation du diagnostic du PLUI (ensemble des volets constitutifs disponibles sur le site web du Grand Charolais),

• 2023 : débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable avec des rencontres individuelles organisées entre chaque commune et Le Grand Charolais.
• Printemps 2025 : approbation du PLUI (une phase de consultation du public et d'enquête publique aura lieu en 2024).

Participez à la concertation !

Durant toute la durée de l'élaboration du PLUI, vous pouvez participer à la concertation. Pour participer, écrivez au Président à l'adresse du Grand Charolais (32 rue Louis Desrichard 71600 Paray-le-Monial). Des réunions publiques seront également organisées dans les prochains mois.

+ d'infos : www.legrandcharolais.fr/plui-jhtml



Aide financière pour les ravalements de façades : 7 communes concernées

7 communes du territoire ont choisi de bénéficier de ce dispositif : Charolles, Fontenay, Pallages, Paray-le-Monial, Vendennes-lès-Charolles, Digoïn et Saint-Benoît-de-Joux. Les habitants de ces communes ont la possibilité de solliciter l'aide financière de leur commune et celle du Grand Charolais pour le ravalement des façades de leur logement. Cette politique incitative s'applique pour les logements privés en centres-villes ou en centres-bourgs et s'inscrit dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) menée par Le Grand Charolais de 2021 à 2024.

Aide à la rénovation des logements : 1^{er} bilan positif

Propriétaires occupants, propriétaires bailleurs ou propriétaires de logements vacants, c'est le moment de réhabiliter vos biens immobiliers en profitant d'aides techniques et financières du Grand Charolais ! Déjà 434 habitants du Grand Charolais ont pris contact pour constituer un dossier et 86 projets ont été financés par les aides

publiques avec un taux de subventionnement moyen de 62%. L'ensemble des dossiers subventionnés a généré 1,8 millions d'euros de travaux avec plus de 900 000 euros pris en charge par les financeurs publics dont 107 000 € directement par Le Grand Charolais.

Un premier bilan très positif pour la première année de mise en œuvre de l'OPAH, l'opération programmée d'amélioration de l'habitat !

Besoin d'informations sur l'OPAH ? Prenez rendez-vous !

Rencontrez gratuitement notre prestataire Urbanis, pour vous accompagner dans votre projet. Les permanences ont lieu les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis du mois au siège du Grand Charolais.

Prise de rendez-vous auprès d'Urbanis :
• 03 85 93 27 29
• opah.grandcharolais@urbanis.fr

+ d'infos : www.legrandcharolais.fr/opah-jhtml

L'OPAH en bref :

22 permanences depuis janvier 2022

135 ménages reçus

434 contacts générés (mail, courrier, permanence, téléphone)

86 dossiers financés

62 % taux moyen de subventionnement

107 000 € de subvention du Grand Charolais

12 | Actu Grand Charolais

Dimanche 8 octobre 2023

Charolles

PLUI : « Est-ce que l'on pourra encore construire dans le village ? »

Mercredi, les habitants du territoire étaient invités par les élus locaux pour parler PLUI. Occasion de dialoguer sur les futures constructions, l'industrie, l'emploi ou les énergies renouvelables.

Depuis plusieurs mois, le Grand Charolais travaille sur le PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal). En d'autres termes, ce que les élus communaux, habitants, acteurs économiques, sociaux, santé... feront pour la préservation du patrimoine, le développement touristique, l'attractivité économique, le maintien des entreprises dans les communes rurales, la protection de l'environnement, la transition énergétique, climatique, la protection et le développement du commerce sont toutes des formes, le maintien et le développement de l'habitat, la préservation du foncier agricole...

44 communes, 9 423 km² Jacky Conte, vice-président du Grand Charolais, Daniel Melin, élu communautaire, et Guillaume Nivot, responsable du service urbanisme, travaillent d'arrache-pied pour dessiner ce qui sera, à partir de 2025, le périmètre des 9 423 km² des 44 communes qui composent le Grand Charolais. Mercredi, salle du Ballage à Charolles, ils conviaient la cité à un moment d'information et d'échanges sur ce vaste chantier. Une quarantaine de personnes était présente.

« Les inégalités sont de plus en plus grandes. La première c'est : est-ce que l'on pourra encore construire dans le village ? Sachant que cette inégalité, »

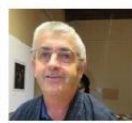
tout le monde ne la vit pas de la même façon, interroge Thierry Anclair, maire de Baron. Des personnes voudraient avoir le terrain pour construire et s'installer. D'autres trouvent le village très beau et ne voudraient pas de lotissement ou pas trop de maisons neuves, que le village garde son caractère. En deuxième inégalité, tout ce qui touche aux énergies renouvelables. Est-ce que l'on va avoir, chez nous, des champs de panneaux photovoltaïques ? Des

« Moins de population veut dire moins de dotations, moins de budget à terme pour la commune. »
Thierry Anclair, maire de Baron

doléennes ? Et enfin, à l'échelle du territoire, on a bien compris qu'il y aura un volume de terres constructibles fixes pour l'ensemble des 44 communes et les villages d'inquiètent : qu'est-ce qu'on va avoir ? Moi, pour ma part, j'essaye qu'on puisse en avoir dans la commune. Mais c'est trop tôt pour le dire. Si on n'en a pas, on va perdre des habitants. On arrive ces dernières années à stabiliser la population grâce aux constructions. Moins de population veut dire moins de dotations, moins de budget à terme pour la commune alors que les charges vont rester les mêmes. On sait que les dotations d'État ont tendance à stagner, voire diminuer. »

© Jean-Michel Jeannot (CCLG)

Paroles d'habitants



« Si on construit moins, on amène beaucoup moins d'emplois. »
Bernard Bernigaud, directeur du Domaine de Sommeville à Vandebarrière

« En tant que chef d'entreprise, je m'interroge sur la partie industrie. Le fait qu'on est de moins en moins dans nos campagnes, on n'arrivera pas à maintenir des entreprises comme la nôtre demain. On est loin des agglomérations Paray-Digoïn. S'il n'y a plus la possibilité de construire dans nos communes, on amènera beaucoup moins d'emplois. La transition écologique économique est un sujet tabou. À Sommeville, on a la surface de toit pour mettre des panneaux si on le voulait, sauf qu'il y a des contraintes avec les bâtiments ou pas "villégiés" et pour deux couvertes en amont. On a 48 employés, ça fait travailler quelques familles sur le secteur. Je mettrai davantage de côté la préservation de l'emploi. Faut 30 km pour venir travailler, ça ne marche pas. Il faut que le PLUI pense aux établissements de notre type dans les communes rurales. »



« Un de mes buts premiers : laisser les terres aux paysans. »
Philippe Dumoua, maire de Vandebarrière, vice-président du Grand Charolais

« Je voudrais saluer le travail des services de la Com' parce que c'est un dossier super complexe. Pour les maires ruraux qui ont des commerces dans leurs communes, c'est important de pouvoir les sauver. Le commerce, c'est le poisson économique d'une ville et d'un village. Si l'on veut qu'il y ait du monde, il faut qu'il y ait de l'activité. Le foncier est également un point très important. Le PLUI nous permet de savoir si on peut ou non accorder des permis de construire et à quel endroit. Pour l'instant, c'était dans le flou. On n'arrivait pas à renseigner les gens. Le PLUI permettra également de préserver les terrains agricoles. En tant que vice-président du Grand Charolais, c'est l'un de mes buts premiers : laisser les terres aux paysans. En plein cœur du Charolais, on garde notre bocage et on refuse les panneaux photovoltaïques à installer partout. »



« Si on arrête de produire, on perd la souveraineté alimentaire. »
Alexandre Barge, agriculteur à Vandebarrière

« Après des décennies à construire partout, je trouve ça bien que cet aspect soit pris en compte au préalable. Après, il ne faut pas que ça aille à l'encontre du développement économique de la région, même si on est de moins en moins d'agriculteurs. Si on arrête de produire - on s'en rend compte pendant le Covid - on perd la souveraineté alimentaire et ce sera de pire en pire. Il faut quand même préserver ces milieux. Il y a de moins en moins d'agriculteurs par rapport à d'autres régions parce que les remembrements (redécoupage de parcelles d'un territoire, Ndlr) n'ont pas été faits. De toute manière, aujourd'hui on ne pourra pas en refaire parce que ça a été remembrement, dit modifier le paysage. Il y a beaucoup d'engrais et c'est compliqué de tout combiner. »

Le Grand Charolais
2 novembre 2023

[AU FIL DU CONSEIL]

Un cap décisif de passé pour le PLUI - Plan local d'urbanisme intercommunal lors du conseil communautaire du lundi 16 octobre !

✓ C'est une étape importante pour Le Grand Charolais et ses 44 communes qui portent, depuis 4 ans, ce projet majeur pour l'aménagement du territoire.

👉 Les 7 ambitions principales du Plan local d'urbanisme intercommunal :

- 1 S'appuyer sur l'organisation complémentaire entre les communes,
- 2 Retrouver une dynamique démographique plus soutenue,
- 3 Mettre en œuvre un développement en lien avec la diversité des activités économiques (traditionnelles et contemporaines),
- 4 Faire face aux défis climatiques et énergétiques,
- 5 Soutenir un développement vertueux, en réduisant son empreinte sur les ressources,
- 6 Préserver le foncier agricole et naturel,
- 7 Préserver et valoriser le patrimoine paysager et bâti.

Le Grand Charolais et l'ensemble des communes vont maintenant élaborer ensemble le règlement du PLUI. Il conditionnera notamment les futures constructions ou réhabilitations pour les 12 ans à venir.

+ d'infos : <https://www.legrandcharolais.fr/plui-jhtml>

#urbanisme #PLUI #planlocalurbanismeintercommunal #legrandcharolais



Un cap décisif pour le Plan local d'urbanisme intercommunal.

Le Grand Charolais

Ils ont la mission d'expliquer le PLUI à tous

Urbanisme

Cinq réunions publiques seront organisées en octobre pour expliquer ce qu'est un plan local d'urbanisme intercommunal.

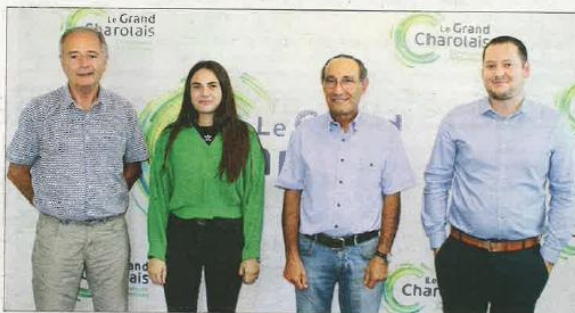
Depuis qu'elles ont fusionné, les anciennes Communautés de communes de Charolles, Digoin et Paray-le-Monial, qui forment depuis 2017 Le Grand Charolais, ont dû harmoniser leur gestion du territoire.

Parmi les projets que Le Grand Charolais a choisis de gérer de concert, le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) permettra de donner à chacune des quarante-quatre communes de l'intercommunalité un projet de territoire en matière d'habitat, d'économie, de mobilité et de cadre de vie.

« Certaines communes n'avaient jusqu'à même pas de plan local d'urbanisme, explique Jacky Comte, vice-président en charge de l'urbanisme et de l'habitat. Ce projet demande un long travail de réflexion et de pédagogie pour trouver un consensus entre des communes de cinquante habitants et des villes comme Paray-le-Monial, Charolles ou Digoin. »

Guillaume Nivot en charge de l'élaboration du PLUI

Pour mener à bien ce projet, Guillaume Nivot, responsable urbanisme, travaille



Daniel Melin, Coline Aurodou, à la communication, Jacky Comte, et Guillaume Nivot espèrent que les habitants seront présents aux réunions publiques

sous la houlette de Jacky Comte et Daniel Melin, conseiller délégué à la planification urbaine, cohérence et cohésion interdépartementales.

Le projet a commencé par une phase de diagnostic très longue qui a dû prendre en compte l'histoire et les spécificités de chaque commune pour dresser un bilan en matière d'environnement, d'eau, d'assainissement, de patrimoine, d'architecture, de paysage, d'organisation du territoire, d'habitat, d'équipement, d'économie, de commerce et de mobilité. Chaque commune est associée à la démarche.

« Ce n'est pas qu'une affaire de terrains constructibles ou pas, mais un projet d'aménagement et de développement durable qui doit être également visé par des personnes publiques associées qui sont l'État, le Pays Charolais Brionnais, la Région ou encore les Chambres consulaires. Car le PLUI déclina différents documents à différents niveaux. »

L'objectif est non seulement de réguler les choses, mais aussi de rendre le territoire plus attractif. Le PLUI devra être prêt au printemps 2025 et il donnera une vision à douze ans du territoire. Cepen-

dant, rien ne sera gravé dans le marbre, et au bout de six ans, il pourra être révisé en fonction de l'évolution de la société, des habitudes et des choix de vie et de tout facteur qui pourrait rendre certains choix inapplicables.

Des réunions publiques pour expliquer ce qu'est un PLUI

Pour expliquer tout cela aux habitants du Grand Charolais, plusieurs réunions publiques vont être organisées. Le but est de récolter les avis des habitants, pas de régler des situations personnelles. Pour cela, il est toujours possible de contacter Le Grand Charolais à titre individuel. Des cahiers de concertation sont également mis à disposition dans chaque commune pour que chacun puisse participer à la démarche.

Par la suite, une enquête publique sera organisée et des réunions publiques seront à nouveau proposées pour présenter le PLUI finalisé.

■ Les réunions auront lieu mercredi 4 octobre à 17 heures à la salle du Baillyage à Charolles et à 20 heures à la salle des Capucines à Digoin, jeudi 5 octobre à 18 h 30 à la salle des fêtes de Saint-Bonnet-de-Joux, vendredi 6 octobre à 18 h 30 à la salle du Mille Club à Palanges et mardi 10 octobre à 17 h 30 au centre culturel et de congrès à Paray-le-Monial.

Le Grand Charolais
4 février, 19:00

Urbanisme : 3 réunions publiques à venir

- Le Plan local d'urbanisme intercommunal du Grand Charolais, ça vous parle ?
- C'est une stratégie de développement pour notre territoire sur 12 ans
- C'est un règlement pour les autorisations d'urbanisme (permis de construire...)
- C'est une politique visant une offre de logement attractive
- C'est un outil pour préserver les zones agricoles et naturelles

EN BREF : c'est un projet qui vous concerne !

Participez aux réunions publiques pour vous informer et vous exprimer !

- Jeudi 6 février à 18h à Saint-Bonnet-de-Joux (salle des fêtes, 40 place de la Poste)
- Vendredi 7 février à 17h30 à Digoin (salle de Vigny, au bourg de Vigny)
- Jeudi 13 février à 18h à Charolles (salle du Baillage, 36 rue Baudinot)

#plui #urbanisme #aménagementduterritoire #permisdeconstruire #habitat #développement
#legrandcharolais Ville de Charolles Ville de Digoin Saint Bonnet de Joux

Urbanisme : des réunions publiques près de chez vous !

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le Grand Charolais

LE JOURNAL

Lundi 10 février 2025
Édition(s) : Édition du Charolais-Brionnais
Page 12
457 mots • 2 min



ACTU | GRAND CHAROLAIS—DIGOIN

Urbanisme : « le PLUI n'est pas là pour supprimer les villages »

Vendredi soir à Vigny-lès-Paray, le Grand Charolais présentait au public sa quatrième réunion de concertation autour du PLUI, plan local d'urbanisme intercommunal, lancé fin 2019 et en cours de finalisation. Il va définir la stratégie du développement et harmonisation des 44 communes du territoire.

Guillaume Nivot, chef du service urbanisme et habitat, et Laurence Forel du bureau d'études Latitude, animaient la réunion devant une cinquantaine de personnes.

L'enjeu est de vulgariser un dossier technique et juridique, pour traduire la réalisation d'un projet cohérent d'intérêt général, concerté avec de multiples partenaires sur les deux régions qui composent la communauté de communes.

La spécificité du découpage en zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles a pu être exposée, montrant un objectif économique d'attractivité et de valorisation, de diversification et de complémentarité, tout en respectant la qualité environnementale et préservant l'espace agricole, le patrimoine bâti, paysager et naturel.

« Le PLUI n'est pas là pour supprimer les villages »

Parmi les personnes présentes, nombreux étaient les élus de Digoin et des communes environnantes, de Chassenard à Saint-Léger-lès-Paray, venus s'informer de l'avancée du projet d'aménagement et de déve-

loppement durable (PADD). « C'est intéressant, je connais bien le sujet pour avoir participé à plusieurs réunions de commission », raconte Nicole Prieur, adjointe de Molinet.

Quelques particuliers ont également fait le déplacement. Si certains ne sont pas restés jusqu'au bout, noyés peut-être par trop de détails et d'acronymes, d'autres ont pu poser leur question et exprimer leurs inquiétudes lors des échanges.

« Que vont devenir les petits villages, se questionne une dame. Des jeunes n'ont pas pu s'installer sur la commune et aujourd'hui, une classe de l'école a fermé. » Daniel Melin, vice-président du Grand Charolais et maire de Coulanges, a pu rassurer. « Le PLUI n'est pas là pour supprimer les villages. Au contraire, il va permettre de prendre à des zones constructibles impossibles aujourd'hui avec le Règlement National d'Urbanisme. Les élus ont bien défendu leur commune mais le droit de construire n'existe pas. »

Une commission d'enquête en septembre

Mais en parallèle, concernant la question sur les parcelles actuellement aménageables, Guillaume Nivot informe que les deux tiers des 44 communes n'avaient pas de document d'urbanisme et étaient confrontées à une réglementation qui n'était pas respectée, donc d'autres zones constructibles seront revues à la baisse.

Les différentes typologies de zones pourront être consultables en avril. Puis une commission d'enquête permettra aux particuliers de s'exprimer en septembre. S'ensuivra l'approbation finale pour une mise en place du PLUI espérée en fin d'année. ■



Laurence Forel et Guillaume Nivot ont répondu aux quelques questions des administrés. Photo Valérie Quémener

par Valérie Quémener (CLP)

Dernière réunion de concertation à Charolles, jeudi 13 février, à 18 h, salle du Baillage.

AVIS

Avis administratifs



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

RÉUNIONS PUBLIQUES

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) a été prescrit le 18 décembre 2019 par délibération du conseil communautaire n°2019-144. Le Grand Charolais organise cinq réunions publiques de concertation afin d'échanger avec la population, avant d'arrêter officiellement le projet, préalablement à la tenue d'une enquête publique. Celles-ci se dérouleront :

- Le jeudi 30 janvier 2025 à 17h00 à PALINGES (71430) - salle du Mille Club (2 Rue de la Liberté),
- Le jeudi 30 janvier 2025 à 20h00 à SAINT-YAN (71600) - salle socio-culturelle (Place du 31 août 1944),
- Le jeudi 6 février 2025 à 18h00 à SAINT-BONNET-DE-JOUX (71220) - salle des fêtes (40 Place de la poste),
- Le vendredi 7 février 2025 à 17h30 à DIGOIN (71160) - salle de Vigny (Bourg de Vigny),
- Le jeudi 13 février 2025 à 18h00 à CHAROLLES (71120) - salle du Baillage (36 Rue Baudinot).

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : <https://www.legrandcharolais.fr/plui-.html>

Ville de Charolles - Suivre

28 septembre 2023 -

[Réunions publiques PLUI]

Le futur PLUI du Grand Charolais (Plan local d'urbanisme intercommunal) se prépare en ce moment, et les communes et leurs habitants sont concernés ! Pourquoi ?

Parce que le PLUI pose la stratégie de développement du territoire sur les 12 années à venir. Parce que le PLUI sera le document de référence concernant l'aménagement du territoire de votre commune

Pour vous tenir informé, venez assister à l'une des réunions publiques prévues près de chez vous !

- Mercredi 4 octobre à 17h à Charolles (salle du Baillage)
- Mercredi 4 octobre à 20h à Digoin (salle des Capucines)
- Jeudi 5 octobre à 18h30 à Saint-Bonnet-de-Joux (salle des fêtes)
- Vendredi 6 octobre à 18h30 à Palinges (salle du Mille club)
- Mardi 10 octobre à 17h30 à Paray-le-Monial (centre culturel et de congrès)

Plus d'infos : <https://www.legrandcharolais.fr/plui-.html>

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Réunions publiques les 4, 5, 6 et 10 octobre

5 rendez-vous près de chez vous

VEZ-VOUS NOMBREUX ET NOMBREUX !



www.legrandcharolais.fr



Ville de Digoin - Suivre

5 février, 09:05 -



Le Grand Charolais

4 février, 19:00 -

Urbanisme : 3 réunions publiques à venir

Le Plan local d'urbanisme intercommunal du Grand Charolais, ça vous parle ?

C'est une stratégie de développement pour notre territoire sur 12 ans

C'est un règlement pour les autorisations d'urbanisme (permis de construire...)

C'est une politique visant une offre de logement attractive

C'est un outil pour préserver les zones agricoles et naturelles

EN BREF : c'est un projet qui vous concerne !

Participez aux réunions publiques pour vous informer et vous exprimer !

Jeudi 6 février à 18h à Saint-Bonnet-de-Joux (salle des fêtes, 40 place de la Poste)

Vendredi 7 février à 17h30 à Digoin (salle de Vigny, au bourg de Vigny)

Jeudi 13 février à 18h à Charolles (salle du Baillage, 36 rue Baudinot)

#plui #urbanisme #aménagementduterritoire #permisdeconstruire #habitat

#développement #legrandcharolais Ville de Charolles Ville de Digoin Saint Bonnet de Joux

Urbanisme / Habitat

LE PLUI : un outil au service de toutes les communes

L'aménagement de notre territoire composé de 44 communes implique de se projeter, de planifier et d'anticiper. Pour nous aider dans cette direction, Le Grand Charolais doit se doter d'un outil appelé PLUI : plan local d'urbanisme intercommunal.

C'est quoi un PLUI ?

C'est un document de planification qui permet d'encadrer le développement du territoire dans une recherche de cohérence entre les communes tout en tenant compte de leurs spécificités. Une fois approuvé, le document de PLUI s'imposera aux futures autorisations du droit des sols (permis de construire, permis d'aménager, déclarations préalables, certificats d'urbanisme...). Ce document réglementaire s'articule avec le Code de l'urbanisme, les législations en vigueur et les avis des partenaires de l'État.

Le calendrier du PLUI :

Fin 2022 : validation du diagnostic du PLUI (ensemble des volets constitutifs disponibles sur le site web du Grand Charolais).

- 2023 : débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable avec des rencontres individuelles organisées entre chaque commune et Le Grand Charolais.
- Printemps 2025 : approbation du PLUI (une phase de consultation du public et d'enquête publique aura lieu en 2024).

Participez à la concertation !

Durant toute la durée de l'élaboration du PLUI, vous pouvez participer à la concertation. Pour participer, écrivez au Président à l'adresse du Grand Charolais (32 rue Louis Desrichard 71600 Paray-le-Monial). Des réunions publiques seront également organisées dans les prochains mois.

+ d'infos : www.legrandcharolais.fr/plui-.html



Aide financière pour les ravalements de façades : 7 communes concernées

7 communes du territoire ont choisi de bénéficier de ce dispositif : Charolles, Fontenay, Palinges, Paray-le-Monial, Vendennes-lès-Charolles, Digoin et Saint-Bonnet-de-Joux. Les habitants de ces communes ont la possibilité de solliciter l'aide financière de leur commune et celle du Grand Charolais pour le ravalement des façades de leur logement. Cette politique incitative s'applique pour les logements privés en centres-villes ou en centres-bourgs et s'inscrit dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) menée par Le Grand Charolais de 2021 à 2024.

Aide à la rénovation des logements : 1^{er} bilan positif

Propriétaires occupants, propriétaires bailleurs ou propriétaires de logements vacants, c'est le moment de réhabiliter vos biens immobiliers en profitant d'aides techniques et financières du Grand Charolais ! Déjà 434 habitants du Grand Charolais ont pris contact pour constituer un dossier et 86 projets ont été financés par les aides

publiques avec un taux de subventionnement moyen de 62%. L'ensemble des dossiers subventionnés va générer 1,8 millions d'euros de travaux avec plus de 900 000 euros pris en charge par les financeurs publics dont 107 000 € directement par Le Grand Charolais.

Un premier bilan très positif pour la première année de mise en œuvre de l'OPAH, l'opération programmée d'amélioration de l'habitat !

Besoin d'informations sur l'OPAH ? Prenez rendez-vous ! Rencontrez gratuitement notre prestataire Urbanis, pour vous accompagner dans votre projet. Les permanences ont lieu les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis du mois au siège du Grand Charolais.

Prise de rendez-vous auprès d'Urbanis : 03 85 93 27 29 opah.grandcharolais@urbanis.fr

+ d'infos : www.legrandcharolais.fr/opah-.html

L'OPAH en bref :

22 permanences depuis janvier 2022
135 ménages reçus
434 contacts générés (mail, courrier, permanence, téléphone)
86 dossiers financés
62 % taux moyen de subventionnement
107 000 € de subvention du Grand Charolais

Les réunions publiques

Une première série de réunions publiques se sont tenues en 2023 :

- 4 octobre 2023 à Charolles 17 h
- 4 octobre 2023 à Digoin 20h
- 5 octobre 2023 à St Bonnet de Joux à 18h30
- 6 octobre 2023 à Palinges à 18h30
- 10 octobre 2023 à Paray le Monial à 17h30



Affiche des réunions

Ces réunions ont permis d'échanger sur les questions suivantes :

- Qu'est-ce qu'un PLUI ?
- Pourquoi un PLUI ?
- Les grandes étapes du processus
- Un travail encadré par des documents supérieurs : que prévoient ils ?
- Les enjeux du territoire et les orientations de développement du PADD par thématiques : Paysage, patrimoine et environnement, L'organisation territoriale, Le développement démographique et l'habitat, Le développement économique (dont agriculture et

commerce)

Entre 30 et 50 personnes étaient présentes par réunion.

Extraits des présentations :

Une harmonisation du développement, partagée entre les communes

Un socle cohérent pour les actions futures

Un projet commun

- Formaliser projet territorial cohérent et équilibré dans toutes ses dimensions: habitat, développement économique et touristique, agriculture, valorisation du cadre de vie ...
- Se doter d'un document stratégique permettant de faire face plus efficacement aux dynamiques actuelles du territoire

Harmoniser les règles de construction

- Mettre en place des règles communes permettant de mieux valoriser le cadre de vie tout en respectant les spécificités de chaque commune
- Avoir une politique cohérente et concertée en matière d'habitat, de développement économique
- Valoriser le paysage et le patrimoine fondements de la qualité de notre cadre de vie



PLUI Le Grand Charolais- réunion publique

4 grandes phases

Une concertation tout au long du processus

1. Diagnostic

- Une photographie du territoire dans toutes ses dimensions

2. PADD

- Le projet d'aménagement durable : les orientations données au territoire pour une douzaine d'années

3. Projet réglementaire

- La mise en place des outils de traduction du projet : zonage, règlement, orientations d'aménagement et de programmation

4. Consultations

- Consultation des personnes publiques associées
- Enquête publique

1ère validation par le conseil communautaire

Validation finale par le conseil communautaire

Concertation (articles de presse, plaquettes, réunions publiques, exposition...)

Évaluation environnementale

Plusieurs orientations supérieures à intégrer au PLUI

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Charolais Brionnais

A l'échelle du Pays et des 5 communautés de Communes qui le composent,

Il définit notamment des ambitions en matière de :

- Structuration du territoire avec la détermination de villes centres, de bourgs relais et de villages
- Nombre et typologies de logements à produire
- Densité de constructions
- Développement économique
- Structuration de l'offre commerciale
- Protection et valorisation des paysages, des patrimoines
- Préservation des fonctionnalités écologiques
- Protection de l'activité agricole
- Développement de mobilités moins pénalisantes pour l'environnement

Il porte la candidature UNESCO



PLUI Le Grand Charolais- réunion publique

Des patrimoines bâtis, paysages remarquables

Paysages et patrimoine bâti

Points forts

- Un relief de collines et de plaine permettant d'avoir des points de vue étendus sur le grand paysage
- Un paysage bocager identitaire
- Un paysage de l'eau sous globalement bien préservé
- Une présence de l'eau sous différentes formes : fleuve, rivières, canaux
- Une richesse bâtie patrimoniale importante avec des silhouettes de villages remarquables
- Des secteurs anciens qui présentent un caractère patrimonial que ce soit par leur morphologie ou la qualité du bâti



PLUI Le Grand Charolais- réunion publique

Une organisation territoriale à renforcer

La complémentarité est recherchée

Les orientations du projet de PLUI

Une organisation territoriale équilibrée qui permet aux différentes strates de collectivités de contribuer au projet commun avec leurs spécificités

- Répartir la production de logements en fonction du rôle de chacun : les 3 villes centres doivent être confortées en priorité en raison de la présence d'équipements, de réseaux de transport, de commerces et services, d'emplois ...
- Les bourgs relais renforcent leurs fonctions de centralités locales
- Le développement des villages est fonction des équipements et services présents

A l'échelle de chaque commune

- Les parties déjà urbanisées des bourgs sont prioritaires pour l'accueil de nouveaux développements

STRATES DU SCOT DU PAYS CHAROLAIS BRIONNAIS ET DÉCLINAISONS

- Villes (niveau 1)
- Bourgs structurants (niveau 2)
- Communes rurales (déclinaison par le PADD de la strate 'communes rurales' du SCoT):
 - Commune à offre très supérieure (niveau 3)
 - Commune à offre supérieure (niveau 4)
 - Commune à offre intermédiaire (niveau 5)
 - Commune rurale à niveau d'équipement et à forte valeur touristique et paysagère



PLUI Le Grand Charolais- réunion publique

Une seconde série de réunions publiques a eu lieu en 2025 :

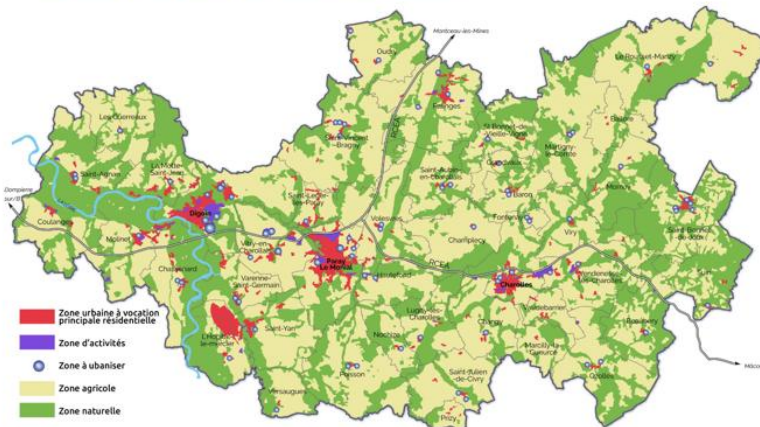
- 30 janvier 2025 à Palinges 17 h
- 30 janvier 2025 à St Yan 20 h
- 6 février 2025 à St Bonnet de Joux à 18h
- 7 février 2025 à Digoin 17h30
- 13 février à Charolles à 18h



Affiche des réunions

Ces réunions ont permis de rappeler le processus et de présenter le projet de PLUi (zonage, les principales règles, les orientations d'aménagement et de programmation). Entre 50 et 80 personnes étaient présents par réunion.

Le zonage simplifié à l'échelle du territoire



PLUI Le Grand Charolais- réunion publique

Des différenciations selon les zones



Comment peut évoluer une habitation en zone agricole ou naturelle ?

- **Des extensions possibles**
De 30% à 50% de la surface existante (selon la taille initiale de l'habitation)
- **Des annexes et piscines possibles**
Au maximum 40 m² d'emprise au sol au total des annexes (et 20m² pour les piscines) et dans la limite de 3.50 m de hauteur totale. Elles doivent être situées à moins de 20 m de la construction principale d'habitation
- **Des transformations d'anciens bâtiments agricoles ou de locaux accessoires en logements**

Les sites économiques (Uxa, Uxi, Uxm, Uxl, Uxc, Axa, Nxa, 1AUX et 2AUX)	• Implantations en retrait des voies • Hauteurs différentes en fonction des types de zones (+ haute en activité industrielle et logistique qu'artisanale ou commerciale)
Les zones agricoles	• Habitations autorisées à R+1+C • 15 m pour les bâtiments agricoles autorisés • Implantations en retrait des voies et des limites
Les zones naturelles	• Extensions des habitations autorisées à R+1+C • Implantations en retrait des voies et des limites

Des règles pour l'aspect extérieur des constructions

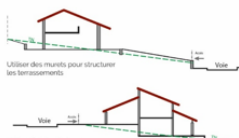
- Adapter la construction à la topographie et non l'inverse
- Renforcer la végétalisation des clôtures et limiter les linéaires de murs pleins.
- Préserver le caractère du bâti ancien (types d'ouvertures, d'enduits, volumes ...)
- Intégrer des dispositifs d'énergie renouvelables



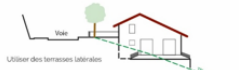
Implantation sur un volume en pente



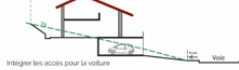
Implantation selon les axes des ouvertures en façade



Utiliser des murs pour structurer les terrassements



Utiliser des terrasses latérales



Intégrer les accès pour la voiture



Implantation sur un terrain en pente

PLUI Le Grand Charolais- réunion publique

Que sont les orientations d'aménagement et de programmation ?

Dans le respect des orientations définies par le PADD, les orientations d'aménagement et de programmation comprennent des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements

Elles sont obligatoires sur tous les secteurs de développement des zones AU et mises en place sur les sites porteurs d'enjeux spécifiques (secteurs de renouvellement urbain etc.)



Elles s'imposent à l'aménageur dans un rapport de compatibilité

Elles définissent :

- Les formes urbaines attendues (habitat individuel, intermédiaire ou collectif)
- Le traitement paysager
- L'organisation du site à mettre en œuvre : voiries, parcours modes actifs...
- Le programme de constructions à réaliser (nombre de logements, typologies de logements, ou activités etc.)

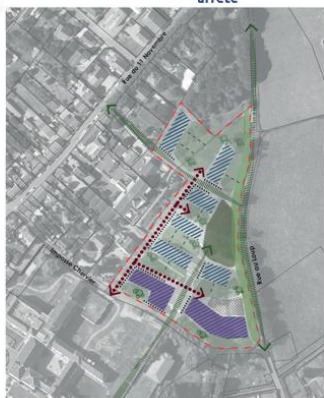
PLUI Le Grand Charolais- réunion publique

39

Illustrations

Paray-le-Monial : Les hauts de la Colombe

- Périmètre de l'OAP
- Principe de découpage parcellaire
- Front bâti à créer
- Secteur d'implantation d'habitat groupé, intermédiaire ou collectif
- Secteur pour l'implantation d'activités
- Espace paysager de stationnement à créer
- Espace vert à préserver ou à créer
- Cœur d'îlot vert planté à créer
- Frange verte à créer
- Cheminement doux à préserver ou à créer
- Voie partagée à créer



Toutes les OAP ne sont pas présentées ici, mais une sélection. Elles demeurent provisoires tant que le PLUI n'est pas arrêté

43

PLUI Le Grand Charolais- réunion publique

Quelques photos des réunions publiques et leur retranscription dans les différentes publications :

Le Grand Charolais
12 octobre 2023 · 📍

[CONCERTATION PUBLIQUE 🗣️]

🟢 Le Grand Charolais a organisé 5 réunions publiques pour concerter la population sur son projet de **Plan local d'urbanisme intercommunal**.

🗳️ Environ 120 personnes sont venues à **#Charolles**, **#Digoin**, **#Palinges**, Paray-le-Monial et Saint-Bonnet-de-Joux pour s'imprégner de ce projet d'aménagement du territoire, qui concerna l'ensemble des 44 communes du Grand Charolais à l'horizon 2025.

👉 En attendant, les élus du Grand Charolais vont pouvoir franchir un cap important ce lundi 16 octobre. En conseil communautaire, ils sont appelés à voter les grandes orientations politiques de ce futur PLUI.

📄 Plus d'informations sur : <https://www.legrandcharolais.fr/plui-.html>

#legrandcharolais #urbanisme #PLUI #planlocalurbanismeintercommunal #concertation #réunionspubliques Ville de Charolles Ville de Digoin Ville de Paray-le-Monial Saint Bonnet de Joux



Réunion publique à Charolles le 13-02-2025



Réunion publique à Paray le Monial le 10-10-2023

Le Grand Charolais
8 octobre 2023 · 📍

[REUNIONS PUBLIQUES 🗣️]

👉 Les premières réunions publiques ont eu lieu cette semaine à Charolles, Digoin, Palinges et Saint-Bonnet-de-Joux. L'occasion pour les habitants du Grand Charolais de prendre connaissance du futur **Plan local d'urbanisme intercommunal**.

👉 Ce projet concerne l'ensemble des 44 communes du Grand Charolais. Il dessine les grandes orientations de développement de votre territoire pour les 12 prochaines années.

Vous aussi, venez vous informer :

👉 à **PARAY-LE-MONIAL**, mardi 10 octobre à 17h30 au centre culturel et de congrès

📄 Plus d'infos sur <https://www.legrandcharolais.fr/plui-.html>

#urbanisme #legrandcharolais #PLUI #planlocalurbanismeintercommunal #réunionspubliques Ville de Paray-le-Monial Saint Bonnet de Joux #palinges



Réunion publique à Digoin le 07-02-2025



Réunion publique à Charolles le 07-10-2023

Les contributions des habitants lors des réunions publiques :

Lors des réunions publiques les habitants se sont exprimés principalement sur les points suivants :

- Les types d'habitat à développer pour répondre aux besoins des jeunes ménages (prix du foncier, localisation proche de la RCEA, et les besoins pour les personnes qui vieillissent et veulent se rapprocher des services.
- Comment a été bâti le scénario démographique retenu pour le territoire ?
- Les difficultés des mobilités douces sur un territoire rural et l'absence d'efficacité du service ferroviaire en termes de desserte du territoire.
- L'application de la loi Climat et résilience et les enjeux du changement climatique.
- Comment maîtriser le déploiement des énergies renouvelables au sol (agri et non agrivoltaïque) qui apparait à certains, démesuré et impactant vis à vis du cadre de vie.

Les publications spécifiques

La concertation a permis de mettre en place une plaquette de 4 pages, mise à disposition du public dans les mairies à partir de 2021 :



Le territoire :

44 communes
9 223 km²
Pla de 40 400 habitants

Comment s'informer et s'exprimer ?

La concertation avec les habitants et les acteurs du territoire est prévue tout au long de la démarche.

Vous pouvez vous informer :

- Sur le site internet de la communauté de communes : <https://www.legrandcharolais.fr>
- Des articles dans les bulletins communautaires et municipaux
- Des réunions publiques et ateliers collectifs

Vous pouvez vous exprimer au moyen :

- Des cahiers de concertation mis à disposition dans chaque commune
- Des courriers à M le président de la communauté de communes

Le Grand Charolais

PLUI du Grand Charolais : tous concernés !
PLUI = Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le PLUI : c'est quoi ?
C'est avant tout un projet de territoire qui s'inspire dans ce document et qui va concrétiser toutes les thématiques de développement pour mieux l'encadrer, l'organiser tout en conservant les qualités qui font l'identité de notre territoire.
Il élabore à un document réglementaire qui s'imposera aux futures autorisations du droit des sols (permis de construire, permis d'aménager, déclarations préalables, certificats d'urbanisme).
Une fois établi, il remplacera les documents d'urbanisme existants (cartes communales, PLU ou se substitueront au PLU règlement national d'urbanisme) pour les communes non dotées d'un document d'urbanisme.

Pourquoi élaborer un PLUI ?
Nous vivons sur l'ensemble du territoire : nous habitons dans une commune, travaillons dans une autre, pratiquons des loisirs sur une troisième et nous nous déplaçons entre tous ces points. La communauté de communes est un territoire de vie aux usages multiples. Il est donc nécessaire, d'anticiper les besoins, d'organiser le développement dans une cohérence globale qui permet de préserver le cadre de vie, et d'accompagner mobilités.

HABITAT ÉCONOMIE MOBILITÉ CADRE DE VIE

Communauté de Communes Le Grand Charolais
32 rue Louis Deschard
7600 PARRY-LE-MONIEU
Tel : 09 71 16 95 95
<https://www.legrandcharolais.fr/contact@legrandcharolais.fr>

Qui élabore le PLUI ?

La communauté de communes du Grand Charolais pilote la démarche. Elle va travailler en collaboration avec chacune des communes qui la compose. Si le projet doit dégager des grandes orientations et des axes de cohérence à l'échelle de l'ensemble du territoire, il permettra aussi de prendre en compte les spécificités des communes. Ainsi tous les élus du territoire vont participer à cette élaboration à travers différentes instances : les conseils municipaux, mais aussi des groupes de secteurs géographiques et des conférences intercommunales des Maires.

D'autres partenaires vont aussi être impliqués dans cette démarche :

- Le SCOT du Charolais Brionnais
- Les régions Bourgogne Franche-Comté et Auvergne Rhône Alpes et les départements de Saône et Loire et de l'Allier
- Les chambres consulaires (agriculture, commerce et industries, artisanat)
- L'État

L'association de ces partenaires devra permettre de partager le projet de développement en respectant les perspectives de chacun.

Quels sont nos grands enjeux ?

Tout sera une question d'équilibre entre :

- Préserver et valoriser nos patrimoines naturels, bâtis, historiques, culturels, en renforçant leur rôle comme support de développement touristique
- Aider à la pérennité de l'agriculture et à sa valorisation
- Poursuivre le développement de l'emploi et sa diversification notamment à travers les filières d'excellence et l'économie circulaire
- Conforter les rôles structurants des 3 villes-centres de Paray le Monial, Digoin et Charolais, et dynamiser les cœurs historiques
- Diversifier l'offre en logements pour permettre à chacun d'habiter sur le territoire tout au long de sa vie, et soutenir la réhabilitation des logements anciens
- Valoriser nos potentiels de développement d'énergie renouvelable
- Faciliter l'accès aux équipements, services, commerces et emplois par des mobilités respectueuses de l'environnement, en minimisant les distances, et en offrant la possibilité de se déplacer autrement

Quel est le processus ?

Cette élaboration va durer plusieurs années

- 2022** La photographie du territoire où en est-on ? Rédaction d'un diagnostic qui met en avant les atouts du territoire des axes de cohérence à l'échelle de l'ensemble du territoire
- 2023** Quel territoire voulons nous ? Un projet global de développement le PIED (projet d'orientation et de développement durable)
- 2023/2024** Quels outils mobilisons nous ? Une traduction des orientations du PIED dans des règles de construction différenciées selon les secteurs (élaboration du zonage, du règlement des orientations d'aménagement et de programmation)
- 2024** Les consultations sur le projet (comment penser les partenariats et les habitants ?) Une première validation du PLUI par délibération - Sorti du PLUI. Une consultation des PPI (réunions publiques associées) devant donner un avis sur le projet de PLUI. L'enquête publique et la remise du rapport d'enquête. La validation définitive du PLUI par le Conseil Communautaire (approbation du PLUI)

Une exposition

Une exposition a été mise en place lors du salon de l'habitat qui s'est déroulé les 7, 8, 9 mars 2025 au centre Parodien.

Cette exposition a permis de présenter via 5 panneaux les principales thématiques du territoire et comment le PLUI les a intégrées.

Le projet du territoire

AMBITIONS & OBJECTIFS

Une organisation territoriale solide qui exploite la complémentarité entre les communes

- Une organisation territoriale équilibrée qui permet aux différentes strates de collectivités de contribuer au projet commun avec leurs spécificités
- Les communes organisées de manière privilégiée autour de leurs centres-villes et centres-bourgs
- Des mobilités plus diversifiées pour permettre à chacun de renforcer les déplacements moins impactants pour l'environnement

Retrouver une dynamique démographique plus soutenue et adaptée aux capacités du territoire à l'accompagner

- Un scénario démographique qui retrouve une dynamique renforcée
- Un projet résidentiel qui permet de répondre à la diversité des besoins
- Adapter le développement à la programmation des équipements

Une économie diversifiée qui d'une part, prend appui sur les ressources et les activités traditionnelles du territoire, reflets de son identité, et d'autre part qui vise à répondre à des besoins contemporains

- Préserver l'économie agricole en tant qu'activité nourricière et productive
- Soutenir les activités productives du territoire (industrie, construction) et développer des nouveaux secteurs économiques porteurs d'avenir
- Poursuivre le développement des activités tertiaires et de service à destination de la population et des entreprises locales
- Poursuivre et accompagner le développement des différentes formes de tourisme, gages de visibilité et d'attractivité du territoire
- Organiser l'accueil des nouveaux développements économiques sur le territoire du Grand Charolais

Faire face aux défis climatiques et énergétiques

- Réduire les besoins et s'adapter au changement climatique par un urbanisme adapté

Un développement qui réduit son empreinte sur les ressources

- Une nature préservée, socle de la qualité de vie
- Promouvoir une sobriété dans l'utilisation des ressources
- Tenir compte des risques
- Limiter l'exposition aux nuisances des ressources

Le foncier : un bien précieux à préserver

- Des objectifs en matière de réduction de la consommation foncière

Le patrimoine paysager et bâti : une valeur à préserver

- Préserver le paysage agricole existant en tant qu'élément identifiant du territoire et vecteur d'activité et de qualité de vie
- Construire un paysage de qualité pour valoriser l'image du territoire et son cadre de vie

CHRONOLOGIE

1- DIAGNOSTIC

- Photographie du territoire : il identifie les atouts et les contraintes
- Quels sont les domaines ? Quelles sont les situations actuelles ?

2- PROJET D'AMÉNAGEMENT DURABLE

- Il définit les orientations de développement
- à une échelle d'années
- Quel territoire voulons-nous ?

3- TRANSCRIPTION DU PROJET

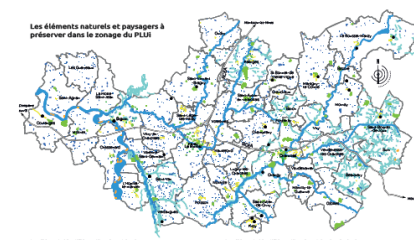
- Un zonage, un règlement
- des orientations d'aménagement et de programmation
- comment construire ?
- Comment atteindre notre but ?

4- CONSULTATIONS

- État, Départements, Régions, chambres consulaires, Pays Charolais-Brionnais donnent leur avis.
- Une enquête publique permet à chaque citoyen de s'exprimer
- Quels peuvent les partenaires et la population ?

5- VALIDATION

- Le Conseil communautaire approuve le projet.
- Le PLUI devient opposable aux autorisations d'urbanisme
- Quel résultat, sur le terrain ?



Le Plan local d'urbanisme intercommunal

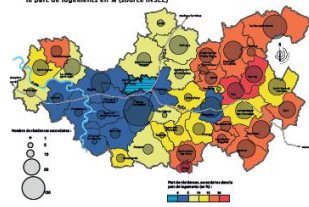
ATTRACTIVITÉ, DÉVELOPPEMENT ET TRANSITIONS

Une dynamique à conforter

Évolution de la population municipale depuis 2013 (source INSEE)



Part des résidences secondaires dans le parc de logements en % (source INSEE)



LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

- Une croissance démographique qui s'est stabilisée avec un solde migratoire positif
- Un vieillissement marqué
- Une certaine attractivité des communes le long de la RCEA pour les jeunes ménages



DES LOGEMENTS À ADAPTER

- Une demande importante en logements issue des jeunes ménages actifs
- Un besoin en logements adaptés aux personnes âgées
- Un parc locatif de qualité, notamment social, globalement insuffisant
- Une production de logements tournée majoritairement vers des grands logements alors que les besoins vont vers des logements de taille inférieure

LA CONSOMMATION FONCIÈRE

- Une consommation d'espaces agricoles et naturels importante depuis 10 ans (environ 202 ha)

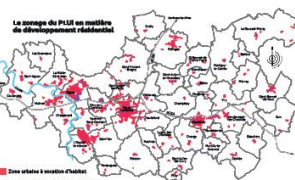
RÉPONDRE AUX BESOINS DES PARCOURS RÉSIDENTIELS

- Le parcours résidentiel est lié à la nécessité ou le souhait de changer de logement tout au long de la vie, pour répondre à différents besoins :
 - Mobilité professionnelle
 - Évolution de la cellule familiale
 - Variation des moyens économiques



ENJEUX & PRIORITÉS DU PLUI

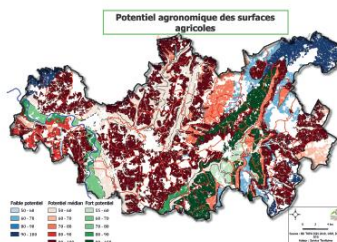
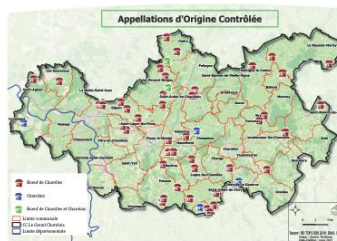
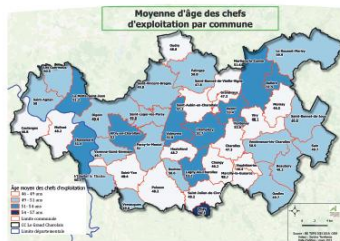
- Maîtriser la consommation foncière liée à l'urbanisation
- Maintenir et renforcer l'attractivité du territoire et notamment ses centralités (Paray-le-Monial, Digoin et Charolais)
- Favoriser le développement d'une offre de logement adaptée à la demande en termes de typologies, coûts, confort...
- Prioriser la remise sur le marché des logements vacants et favoriser la reconversion des anciens bâtiments agricoles



Le Plan local d'urbanisme intercommunal

ATTRACTIVITÉ, DÉVELOPPEMENT ET TRANSITIONS

L'agriculture, une composante essentielle du territoire



L'ÉCONOMIE DE PRODUCTION

 Points forts

- Un nombre d'exploitations qui diminue mais une surface agricole utile qui se maintient
- Une production de renommée mondiale, à haute valeur environnementale
- Une qualité de production agricole reconnue par des Appellations d'Origine Protégée

Points de vigilance

- Un vieillissement important des chefs d'exploitation dont la succession n'est pas toujours assurée
- Un changement climatique qui impacte le fonctionnement agricole par la raréfaction de la ressource en eau et celle du fourrage

ENJEUX & PRIORITÉS DU PLUI

- Soutenir la diversité agricole face aux mutations en cours
- Préserver le foncier agricole en réduisant les développements urbains aux stricts besoins et en limitant l'emprise des installations d'énergie renouvelable au sol
- Préserver les sites d'activités agricoles, les espaces de fonctionnalités autour des exploitations et les sites où la qualité agronomique des sols est la plus élevée
- Favoriser la diversification agricole et les nouveaux projets

Pour cela le PLUi prévoit :

- Des zones agricoles réservées à cette activité économique
- De mettre en place des zones agricoles inconstructibles sur les sites à forts enjeux économiques (près d'embouches...)

Le Plan local d'urbanisme intercommunal

ATTRACTIVITÉ, DÉVELOPPEMENT ET TRANSITIONS

Mise à disposition du public d'un dossier de concertation accompagné d'un registre et courriers reçus en mairie ou à la CCLGC

Dans chaque mairie a été mis à disposition un cahier de concertation le 02 novembre 2021, il a été possible pour les habitants d'adresser aussi leurs remarques via des courriers aux communes ou à la communauté de communes.

Les différents documents du PLUI ont été mis à disposition du public et ont pu être téléchargés à partir du site internet du grand Charolais :

Ci-dessous les extraits du site internet. Sont surlignés en jaune les téléchargements possibles.

The screenshot shows the website of 'Le Grand Charolais' with a navigation bar containing links: 'Nous connaître', 'Entreprendre', 'Vivre au quotidien', 'Se divertir', and 'Aménager et préserver'. The main content area is titled 'Aménager et préserver PLUI' and 'Plan Local d'Urbanisme Intercommunal'. Below this, a section titled 'C'EST QUOI UN PLUI ?' explains that the PLUI is a planning document for the territory, taking into account the specificities of the communes. It mentions that the PLUI will result in a regulatory document that will impose itself on future land use authorizations (permits to build, permits to develop, preliminary declarations, urban certificates...). A date is given: 'Le 18 décembre 2019, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Grand Charolais a décidé de prescrire l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.'

Le Grand Charolais
Communauté de Communes

Nous connaître ▾ Entreprendre ▾ Vivre au quotidien ▾ Se divertir ▾ Aménager et préserver ▾

Accueil > Aménager et préserver > Habitat et urbanisme > PLUI

Aménager et préserver PLUI

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

C'EST QUOI UN PLUI ?

Un document de planification pour encadrer le développement du territoire dans une recherche de cohérence entre les communes.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) est un document de planification qui permet d'encadrer le développement du territoire dans une recherche de cohérence entre les communes tout en tenant compte de leurs spécificités. Il aboutira à un document réglementaire qui s'imposera aux futures autorisations du droit des sols (permis de construire, permis d'aménager, déclarations préalables, certificats d'urbanisme...).

Le 18 décembre 2019, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Grand Charolais a décidé de prescrire l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Au regard des enjeux actuels et des obligations réglementaires en vigueur (environnementales notamment), l'échelle intercommunale apparaît comme la plus pertinente pour imaginer l'aménagement et l'organisation d'un territoire et répondre aux besoins et attentes des 40 000 habitants de la communauté de communes.



Un PLUi sur 44 communes

Un PLUi sur 44 communes doit permettre d'avoir une réflexion plus large et plus cohérente de l'organisation de l'espace que l'addition de celles menées lors de l'élaboration des documents communaux. S'engager dans cette démarche est donc un engagement fort. De plus, de larges thématiques seront traitées dans le cadre du PLUi : agriculture, patrimoine, architecture, habitat, économie, tourisme, environnement, ect...

Le Grand Charolais a prévu d'informer et de concerter sur ce projet, aussi au fur et à mesure de l'avancement nous reviendrons dans détail sur toutes ces étapes.

Pour participer à la concertation dans le cadre de l'élaboration du PLUi, vous pouvez écrire à la Communauté de communes Le Grand Charolais (32 rue Louis Desrichard, 71600, PARAY-LE-MONIAL) ou envoyer un mail à urbanisme@legrandcharolais.fr



LE PROCESSUS ET LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Les études nécessaires à l'établissement de ce document sont lancées, plusieurs phases vont rythmer le travail des élus et la concertation avec les habitants et les acteurs du territoire.

Le diagnostic (achevé en fin d'année 2022)

Cette phase débute elle va permettre de réaliser une photographie dynamique du territoire dans toutes ses dimensions : habitat, économie, mobilités, cadre de vie, patrimoine, environnement, risques.... Elle déterminera les enjeux pour l'avenir. Le diagnostic est disponible sur cette page web mais pourra évoluer jusqu'à l'arrêt du projet de PLUi (prévu d'ici fin 2024).



Le PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable (achevé en octobre 2023)

A ce stade il s'agit de déterminer les grandes orientations de développement du territoire à une échéance d'une douzaine d'années.

Le Projet d'aménagement et de développement durable a été présenté à l'assemblée communautaire et débattu par les élus du Grand Charolais le 16 octobre 2023.





Le président Gérald Gordat, à la réunion publique de Paray-le-Monial le 10 octobre 2023.

Charolais le 10 octobre 2023.

Au préalable, le PADD a été présenté à la population lors de cinq réunions publiques, organisées dans le cadre de la concertation : les 4, 5, 6 et 10 octobre 2023 à Charolles, Digoin, Saint-Bonnet-de-Joux, Palinges et Paray-le-Monial.

[PADD | Synthèse réunions publiques](#)

[PADD | Version complète](#)

[Délibération n° DEL_114 du 16/10/2023](#)

Le projet réglementaire (prévu de fin 2023 à début 2025)

Il traduira les orientations du PADD dans des différentes typologies de zones avec des constructibilités différenciées selon les enjeux et selon les sites.

L'arrêt projet puis consultation des partenaires et du public : du printemps 2025 à l'automne 2025

Tous ces éléments une fois établis, seront validés par le conseil communautaire et les communes. Le projet de PLUi est arrêté puis fait l'objet de consultations de partenaires extérieurs (l'État, la Région, le Département, les chambres consulaires...), une enquête publique suivra avant que le PLUi ne puisse être approuvé.

Le bilan de l'enquête publique et l'approbation (fin d'année 2025)

Un bilan d'enquête publique est produit par la commission d'enquête et Le Grand Charolais apporte des **réponses et compléments** en conséquence au dossier de PLUi. S'en suit l'approbation finale du PLUi. Dès lors, le PLUi s'imposera alors sur l'ensemble du territoire du Grand Charolais et remplace les PLU et cartes communales actuellement en vigueur.

LES DOCUMENTS JURIDIQUES ET GÉNÉRAUX DE LA PROCÉDURE DE PLUI DU GRAND CHAROLAIS

[Plaquette communication concertation PLUi](#)

[Délibération 2019 | Adoption des modalités de collaboration](#)

[Délibération 2019 | Prescription du PLUi, définition des objectifs et adoption des modalités de concertation](#)

[Délibération 2021 | Approbation de la charte de gouvernance](#)

[La charte de gouvernance](#)

LES DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU DIAGNOSTIC DU PLUI

 Cahier 1 | Cadre général

 Cahier 2 | Paysage, patrimoine

 Cahier 3 | Environnement

 Cahier 4 | Dynamiques urbaines

 Cahier 5 | Démographie, habitat

 Cahier 6 | Agriculture

 Cahier 7 | Contexte économique

 Cahier 8.1 | Défense Extérieure Contre l'Incendie

 Cahier 8.2.1 | Alimentation en Eau Potable

 Cahier 8.2.2 | Synoptiques eau potable

 Cahier 8.3.1 | Assainissement

 Cahier 8.3.2 | Synoptiques Assainissement

 Cahier 9 | Synthèse, enjeux

Le bilan des contributions des habitants :

Le bilan suivant peut être fait :

107 contributions ont été déposées dont :

- 101 concernent des demandes personnelles de constructibilités ou de changements de destination. Ces contributions relèvent plutôt du stade de l'enquête publique et n'amènent pas d'apport au regard de l'intérêt général porté par le PLUI.
- 1 demande des retraits des antennes relais vis-à-vis des habitations au regard des éventuels dangers qu'elles représentent) : il est rappelé que la limitation des antennes relais ne peut relever du PLUI.
- 2 contestent un permis de construire accordé et un projet d'aménagement : ces remarques ne relèvent pas du PLUI mais d'une procédure ADS en cours.
- 1 concerne la demande d'inconstructibilité autour d'un château classé : il est rappelé que le classement MH n'entraîne pas une inconstructibilité à ses abords mais un avis de l'architecte des bâtiments de France sur les éventuelles ADS qui seraient déposées dans le périmètre de protection du monument.
- 1 concerne la prise en compte d'un protocole d'une entreprise : on rappelle qu'il s'agit de dispositions de droit privé n'entrant pas dans le champ d'application juridique d'un PLUI.
- 1 conteste le classement sonore des infrastructures terrestres : il est rappelé que ce classement ne relève pas du PLUI, mais d'un arrêté préfectoral, qui est annexé au PLUI.

La liste de ces demandes est reportée dans le tableau ci-après.



N°	DATE DEMANDE		IDENTITE DEMANDEUR		ADRESSE DEMANDEUR			OBJET DE LA DEMANDE	PARCELLE(S) CONCERNEE(S)		
	Date dema- -nde	Date réponse CC	NOM	Prénom	Rue	Code Postal	Commune		Commune	Section	N° Parcelle
1	06/02/2018	06/02/2018	LABROSSE	Denise	La Chize	71170	CHAUFAILLES	Classification en zone constructible	CHAROLLES	ZD	50
2	20/01/2020		Commune de Palinges		4 Rue de l'Eglise	71430	PALINGES	Imposer dans le règlement du PLUi une distance minimale d'implantation de 1000 mètres des antennes relais radiotéléphoniques par rapport aux habitations	PALINGES		
3	17/06/2021	17/06/2021	Association La Demeure Historique		Hôtel de Nesmond - 57 Quai de la Tournelle	75005	PARIS	Demande de prise en compte dans le PLUi du protocole d'accord entre la SPEEF et la Mairie de LUGNY-LES-CHAROLLES	LUGNY-LES-CHAROLLES	C	879
										C	738
										C	733
										C	731
										C	730
4	11/02/2021	11/02/2021	SAS Terres Cuites de Bourgogne		1 Rue des Eglantines	71430	PALINGES	Classification en zone UX	PALINGES	AM	239
										AM	259
5	07/09/2018	30/01/2018	BOIROT	Françoise	7 Impasse du Coteau	21110	TART-LE-HAUT	Classification en zone constructible pour habitat	PARAY-LE-MONIAL	D	378
6	02/07/2020	30/06/2020	DANTIN	Jean-Claude	26 Route de Ferreuil	71600	PARAY-LE-MONIAL	Classification en zone constructible pour habitat	PARAY-LE-MONIAL	A	87
										A	531
7	22/09/2020	14/09/2020	DESCHARME S	Michel	L'Etang Magny	71600	SAINT-YAN	Classification en zone constructible pour habitat	PARAY-LE-MONIAL	A	447
										A	448
										A	830

8	18/11/2020	05/11/2020	DESCHARME S	Régis	Les Ardillats	71600	PARAY-LE-MONIAL	Classification en zone constructible pour habitat	PARAY-LE-MONIAL	A	1274
9	01/03/2021	22/02/2021	GAVAGNIN	Bernadette	Chez Mme Marylène Vanel, En Vesvres	71430	SAINT-VINCENT-BRAGNY	Classification en zone constructible pour habitat	PARAY-LE-MONIAL	C	109
										C	331
10	01/07/2021	22/06/2021	PLANCON	Philippe	Le Petit Mardiaugue	71160	DIGOIN	Classification en zone constructible pour habitat	PARAY-LE-MONIAL	C	38
11	26/07/2021	26/07/2021	COLLIER, GRILLET, BOIROT	Chantal, Gilles, Marie-Christine	Impasse des Vignes	71600	SAINT-LEGER-LES-PARAY	Classification en zone constructible pour habitat	SAINT-LEGER-LES-PARAY	B	568
										C	99
12	04/08/2021	04/08/2021	BERTRAND	Didier	158 Rue de la Gaubarde	71430	SAINT-VINCENT-BRAGNY	Classification en zone constructible pour habitat	SAINT-VINCENT-BRAGNY	CH	173
13	18/11/2020	18/11/2020	DEVILLARD	René	8 Prê des Ganches	71130	GUEUGNON	Classification en zone constructible pour habitat	SAINT-VINCENT-BRAGNY	BS	75
14	14/04/2021 & 13/04/2023	14/04/2021	RAIMONDO	Vincent	Lotissement Les Sablons	71600	VARENNE-SAINT-GERMAIN	Classification en zone constructible pour habitat	SAINT-VINCENT-BRAGNY	CL	139
15	13/11/2018		CAMPIOT	Axelle	Le Vieux Bourg	71600	VARENNE-SAINT-GERMAIN	Classement en zone AU	VARENNE-SAINT-GERMAIN	D	306
16	05/05/2021		SCI DU MONT		161 Chemin du Château	71600	VITRY-EN-CHAROLLAIS	Classement en zone UX	VITRY-EN-CHAROLLAIS	ZD	34
17	22/01/2022	22/01/2022	BONNEFOY MAILLET	Odile	71 Rue des Charnays	71110	BOURG-LE-COMTE	Classification en zonage constructible	SAINT-VINCENT-BRAGNY	BR	20
											21
											22
18	25/03/2022	17/03/2022	PLASSARD	Michèle	Chemin de Comblette au Colombier	71600	PARAY-LE-MONIAL	Classification en zone constructible pour habitat	PARAY-LE-MONIAL	D	579
										D	580
19	25/03/	07/02/2	ROUX	Paul	Les Pasquiers	71570	LEYNES	Echange de zonage entre	SUIN	AN	68



	2022	020						parcelle zonée N et parcelle zonée U		AL	176
20	13/04/2022	23/02/2015	POTELLE	Jean-Marc	98 Route de SAINT-YAN	71600	PARAY-LE-MONIAL	Classification en zone constructible pour habitat	PARAY-LE-MONIAL	E	75
										E	76
21	29/06/2022	-	SEGUIN	Yvette	28 Rue de la Verne	03510	MOLINET	Classification en zone constructible pour habitat	MOLINET	AL	69
										AL	71
22	22/07/2022	-	PREAUT	Françoise	01 Route de Digoïn	03510	MOLINET	Classification en zone constructible pour habitat	MOLINET	AE	52
23	18/08/2022	-	PACAUD	Lucie	72 Chemin des Devants	71600	PARAY-LE-MONIAL	Classification en zone constructible pour projet agricole (permaculture)	HAUTEFOND	C	552 (partie de l'ancienne parcelle C529)
24	22/09/2022	28/09/2022	GUEGAN Renée et RAJAUD Paul		Résidence de la Tour - 11 Bis Rue Pasteur	71600	PARAY-LE-MONIAL	Classification en partie zone constructible pour habitat (pour disposer de deux lots constructibles)	VITRY-EN-CHAROLLAIS	C	837
25	12/10/2022	06/10/2022	SAULNIER	Richard et Jennifer	Paray Auto Casse - Les Charcants	71600	PARAY-LE-MONIAL	Constructible (sans détail particulier)	PARAY-LE-MONIAL	BD	3
										BD	4
26	12/10/2022	06/10/2022	VERGNE et BONNET	Alexandra et Frédéric	1385 Route de Poisson	71600	SAINT-YAN	Constructible (sans détail particulier)	PARAY-LE-MONIAL	BD	3
										BD	4
27	07/09/2022 et 24/10/2022		JC Paysage		12 Lotissement les Blés d'Or	03510	MOLINET	Classification en partie zone constructible pour activité de pépiniériste / paysagiste (entrepôt, parkings, aires de jeux, serres)	MOLINET	AP	5
28	24/10/2022		CUISSINAT	Jean-François	Chemin de Sainte Radegonde	03510	MOLINET	Classification en partie zone constructible pour activités économiques (accueil d'entreprises)	MOLINET	D	744



											692
											652
29	19/12/2022	19/01/2023	PRIEUR	Nicole et Jean-Marc	89 Route de Moulins - La Micaudière	03510	MOLINET	Souhait que la parcelle demeure en zone constructible	MOLINET	AE	9
30	22/12/2022	19/01/2023	DESSERPRIT	Denise & François	7 Rue de la Gare	71600	SAINT-YAN	Souhaite que la parcelle demeure constructible mais qu'elle ne le soit plus seulement en fonction de l'activité artisanale qui n'existe plus	VARENNE-SAINT-GERMAIN	A	527
31	26/12/2022	19/01/2023	CAMPIOT, DU CLUZEL, TREUILLE, CESBRON	Axelle, Astrid, Leatitia, Alexis	47 Rue Jean de la Fontaine	75016	PARIS	Souhaite que la parcelle devienne constructible pour l'habitat	VARENNE-SAINT-GERMAIN	D	306
32	02/01/2023	-	DE RAMBUTEAU	Nicolas	120 Avenue Maréchal de Saxe	69003	LYON	Souhaite pouvoir transformer ancienne ferme en habitation	OZOLLES	E	264
										D	142
										D	357
33	16/06/22 et 20/05/2023 et 30/08/2023	27/06/2022 et 30/05/2023 et 13/09/2023	BENEJAMS	Nathalie	10 Rue du Béal	06300	NICE	Classification en partie zone constructible pour habitat	SAINT-VINCENT-BRAGNY	BT	80
											82
											91
											92
											93
											94
											96
											97



34	30/05/2023	05/06/2023	Nathalie BENEJAMS <nathbems@outlook.fr>	Isabelle	662 Route de Vieille Vigne	71430	SAINT-BONNET-DE-VIEILLE-VIGNE	Création d'un STECAL pour vente directe de production agricole, création d'un espace brasserie, restauration, création d'un espace de tiers-lieu	SAINT-BONNET-DE-VIEILLE-VIGNE	B	280
35	09/06/2023	14/06/2023	PERRIER	Pavlina et Florian	40 Rue du Colombier	71600	PARAY-LE-MONIAL	Passage en zone constructible pour habitation ou vocation touristique avec matériaux biosourcés	CHASSENARD	D	24
36	18/06/2023	28/06/2023	DE GRAMONT	Antoine-Pierre	Le Château	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES	Demande d'inconstructibilité concernant les parcelles indiquées + demande inconstructibilité concernant les parcelles situées dans le rayon de 500m de protection instaurée via l'inscription au titre des MH du Château de Lugny	LUGNY-LES-CHAROLLES	C	879
											730
											731
											733
											738
37	20/06/2023	28/06/2023	SAS DESCREAUX		65 Route Nationale	03470	COULANGES	Demande de zonage pour développement d'activités (demande de précision faite par la CCLGC dans le courrier de réponse)	COULANGES	A	5
											468
											131
38	07/09/2023	13/09/2023	BAILLY	Angèle	637 Rue du Cuveau	71600	VITRY-EN-CHAROLLAIS	Souhaite que la parcelle devienne constructible pour l'habitat	VITRY-EN-CHAROLLAIS	D	173
											175
39	09/10/2023	17/10/2023	BACA	Guillaume	1 Rue des Bichetes	71430	PALINGES	Souhaite que la parcelle devienne constructible pour l'habitat	PALINGES	AL	236
40	09/10/	17/10/20	BAILLY	Philippe	476 Route de	71160	LA-MOTTE-	Souhaite que la parcelle	LA-MOTTE-SAINT-JEAN	E	303



	2023	23			la Goulaine		SAINT-JEAN	devienne constructible pour l'habitat			
41	18/10/2023	26/10/2023	VEILLON	Emmanuel e	28g Rue des Grandes Terres	71160	LA-MOTTE-SAINT-JEAN	Souhaite que les parcelles deviennent constructibles	LA-MOTTE-SAINT-JEAN	AP	30
											239
42	18/10/2023	26/10/2023	COLET	Raymonde	22 Rue de l'Eguille	19330	CHAMEYRAT	Souhaite que les parcelles deviennent constructibles	LA-MOTTE-SAINT-JEAN	D	560
											561
											562
43	18/10/2023	26/10/2023	RENAUD	Danielle	21 Bis Rue de la Passerelle	71160	DIGOIN	Souhaite que les parcelles deviennent constructibles	LA-MOTTE-SAINT-JEAN	D	911
											912
44	18/10/2023	26/10/2023	MUET	Ludovic	334 Route de la Goulaine	71160	LA-MOTTE-SAINT-JEAN	Souhaite que les parcelles deviennent constructibles	LA-MOTTE-SAINT-JEAN	C	44
											45
											46
											48
45	20/10/2023	26/10/2023	FORGEAT	Pierre-Luc	14 Rue Le Bourg	71120	MARCILLY-LA-GUEURCE	Souhaite que la parcelle devienne constructible	MARCILLY-LA-GUEURCE	A	59
46	23/10/2023	26/10/2023	PAGEL	Jean-Pierre	728 Rue de La Goulaine	71600	VARENNE-SAINT-GERMAIN	Souhaite que la parcelle devienne constructible pour un abri de jardin et serre	VARENNE-SAINT-GERMAIN	D	337
47	08/11/2023	09/11/2023	LEGRAND	Christiane	3 Route du Bois de Laye	71120	LUGNY-LES-CHAROLLES	Souhaite que la parcelle devienne constructible	LUGNY-LES-CHAROLLES	C	698



48	08/11/2023	09/11/2023	FLECHARD	Daniel	97 Chemin du Desert	71800	SAINT-JULIEN-DE-CIVRY	Désaccord avec le projet d'aménagement sur le hameau de Chevagny	SAINT-JULIEN-DE-CIVRY		
49	01/12/2023	04/12/2023	CHAPUIS	Sébastien	402 Rue de la Varenne	71160	LA-MOTTE-SAINT-JEAN	Souhaite construire un abri de jardin	LA-MOTTE-SAINT-JEAN	AE	279
50	29/11/2023	04/12/2023	ESTUBLIER	Laurence	Lieu-dit Brunaud 130 Route de Romans	1400	SAINT-GEORGES-SUR-RENON	Rendre les parcelles constructibles	DIGOIN	AE	166
										BX	187
51	11/12/2023	11/12/2023	ECHEGUT	Damien	8 Route de Morigny	71430	PALINGES	Eviter la modification de la zone (constructible) des parcelles lors de l'approbation du PLUi	SAINT-VINCENT-DE-BRAGNY	BC	30
											34
52	29/12/2023	02/01/2024	CABODI	Sylvain	4 Impasse de la Croix Rouge	3510	CHASSENARD	Rendre les parcelles constructibles	CHASSENARD	D	418
											420
53	20/12/	19/01/20	KOCHER	Dany	501 Le Grand-	71120	LE ROUSSET-	Rendre les parcelles	LE ROUSSET-MARIZY	AC	8



	2023	24			Fussy		MARIZY	constructibles			18
											19
											20
											21
											22
											23
											90
											94
											95
											96
											97
54	18/01/2024	12/02/2024	DESSAUGES	Maxime	15 Bis Rue du Moulin Thomas	3510	MOLINET	Pas de sujet de demande	MOLINET	E	347
55	22/01/2024	12/02/2024	DUCAROUGE	Patrice	22 Rue des Eglantines	71120	CHAROLLES	Rendre les parcelles constructibles	SAINT-LEGER-LES-PARAY	C	70
											448
											527
56	30/01/2024	12/02/2024	CAUDAN	Odile	456 Rue du Talochet	71600	VITRY-EN-CHAROLLAIS	Rendre la parcelle constructible	VITRY-EN-CHAROLLAIS	ZD	6
57	30/01/2024	12/02/2024	COULPIER	Joseph	180 Rue de la Goulaine	71600	VARENNE-SAINT-GERMAIN	Modification de zonage de la parcelle	PARAY-LE-MONIAL	BH	12



58	08/01/ 2024	12/02/20 24	COLIN	Annie	93 Chemin du Puits	13370	MALLEMORT	Rendre la parcelle constructible	DIGOIN	D	320
59	18/01/ 2024	12/02/20 24	AUBAGUE	Paul	8 Chemin de l'Étang	71160	SAINT-AGNAN	Rendre les parcelles constructibles	DIGOIN	BV	127
											438
60	23/01/ 2024	12/02/20 24	ROSSET	Odile	115 Chemin du Haut de Saint- Brancher	71120	VENDENESSE- LES-CHAROLLES	Désaccord avec l'extension de la carrière Sivignon TP	VENDENESSE-LES- CHAROLLES		
61	08/02 /2024	12/02/20 24	CAUDAN	Odile	456 Rue du Talochet	71600	VITRY-EN- CHAROLLAIS	Maintenir la parcelle constructible	VITRY-EN-CHAROLLAIS	ZD	8
62	09/02 /2024	12/02/20 24	MARTIN	Gilles	259 Route de Vigny	71600	SAINT-LEGER- LES-PARAY	Constructible pour maison d'habitation	SAINT-LEGER-LES-PARAY	C	462
63	04/03 /2024	04/03/2 024	MILLION- ROUSSEAU	Bernard	4 Rue Esnault Pelterie	78530	BUC	Rendre une partie de la parcelle constructible	LA MOTTE SAINT JEAN	AP	195
64	27/03/ 2024	02/04/2 024	COMTE	Jean- Michel	7 Bis Boulevard Henri de Régnier	71600	PARAY-LE- MONIAL	Modification de zonage de la parcelle : Classer le secteur en zone d'activité artisanale	PARAY-LE-MONIAL	AI	516



65	28/03/2024	03/04/2024	LABARGE	Jean-Pierre	3042 Chemin des Nicolins	71600	POISSON	Rendre les parcelles constructibles : Construction de moins de 1 000 m² sur chaque parcelles	POISSON	D/E	145/785/797/366
66	29/03/2024	03/04/2024	JAILLET	Daniel	9 Le Grand Chemin	71600	PARAY-LE-MONIAL	Rendre la parcelle constructible	PARAY-LE-MONIAL	AM	118
67	05/04/2024	11/04/2024	JANIAUD	Aline	405 Route du Vieux Bourg	71800	LA CHAPELLE-SOUS-DUN	Maintenir les parcelles constructibles	SAINT-LEGER-LES-PARAY	B	525/527/629/730
68	15/04/2024	18/04/2024	SZARY	Romain	49 Chemin de la Maladière	71430	SAINT-VINCENT-BRAGNY	Extension de la zone constructible	SAINT-VINCENT-BRAGNY	BP	61/62
69	19/04/2024	22/04/2024	GATEAU	Benjamin	918 Rue du Stade	71430	SAINT-VINCENT-BRAGNY	Construire un bâtiment agricole	SAINT-VINCENT-BRAGNY	BE	131
70	24/04/2024	26/04/2024	CUMMINS	Géraldine	23 Avenir R. SCHUMAN	13090	AIX-EN-PROVENCE	Rendre la parcelle constructible	PARAY-LE-MONIAL	A	1397
71	17/05/2024	06/06/2024	DUVIGNAUD	Pierre	13 Rue Alquié	3200	VICHY	Rendre la parcelle constructible	OUDRY	B	348
72	25/03/2024	27/05/2024	HERLEVIN	Claudine	86 Rue de chez Millet	74970	MARIGNIER	Rendre une partie de la parcelle constructible	DIGOIN	BV	67
73	18/06/2024	19/06/2024	DUMONTET	Simon	996 Route de Palinges - La Cueuillerie	71430	SAINT-AUBIN-EN-CHAROLLAIS	Rendre une partie de la parcelle constructible pour faire plusieurs lots	CHANGY	B	901
74	26/06/2024	26/06/2024	GAYDON	Daniel	15 Rue Guillaume Apollinaire	71100	CHALON-SUR-SAONE	Rendre les parcelles constructibles ?	SAINT-LEGER-LES-PARAY	B	180/416/475/572/573
75	23/07/2024	23/07/2024	CHAPUIS	Bernard	49 Rue des Pys	71160	LA MOTTE-SAINT-JEAN	Rendre la parcelle constructible	LA MOTTE-SAINT-JEAN	AE	80



76	03/07/2024	27/09/2024	BEAUNAY/L ECERF	Jérôme/Sébastien	17 Rue Franche	14400	BAYEUX	Réhabilitation de l'ancien monastère d'ISSANGY (création hébergement sur bâti existant)	SAINT-AGNAN	E	427/428/429
77	25/07/2024	25/07/2024	PARIZE	Marie-Claude	36 Route des Ecoles	71600	POISSON	Rendre les parcelles constructibles	POISSON	D	366/704
78	01/08/2024	01/08/2024	BERNIGAUD	Denise	15 Chemin du Goloriau	71600	PARAY-LE-MONIAL	Maintenir la parcelle constructible	PARAY-LE-MONIAL	A	917
79	20/08/2024	20/08/2024	CORNELOUP	Geneviève	20 Rue du Champ Langrand	71120	CHAROLLES	Erreur dans le diagnostic concernant le classement des nuisances sonores liées aux infrastructures routières	CHAROLLES		
80	24/09/2024	07/10/2024	INDIVISION DUMONT	Célia/Mathieu/Pascal/Maire-Noelle	40 Avenue du Général De Gaulle	93330	NEUILLY-SUR-MARNE	Maintenir la parcelle constructible	MOLINET	AN	6
81	17/10/2024	18/10/2024	SAS CHAPUIS Surgelés	Jean-François	25 Impasse de la Tour	71430	SAINT-AUBIN-EN-CHAROLLAIS	Projet d'agrandissement	SAINT-AUBIN-EN-CHAROLLAIS	AN	269
82	21/10/2024	21/10/2024	VOYARD	Corinne	64 Route des Sables	71160	DIGOIN	Rendre la parcelle constructible	DIGOIN	D	183/384
83	22/10/2024	22/10/2024	RIBOT	Solange	259 Rue de La Girouette	71000	MACON	Rendre la parcelle constructible	PARAY-LE-MONIAL	AM	256



84	07/11/2024	08/11/2024	ROUX	Yolande	85 Impasse des Reines	71570	LEYNES	Rendre des parcelles constructibles + Echange de zonage entre parcelle zonée N et parcelle zonée U	SUIN	AL/ AN/AM	176.245/ 68/21
85	22/11/2024	06/11/2024	RATHIER	Gérard	191 Impasse du Prélat	71160	LA-MOTTE-SAINT-JEAN	Rendre la parcelle constructible	DIGOIN	AR/AV	53/113,11 4
86	24/11/2024	25/11/2024	COSTA DE BEAUREGAR D	Hadrien	46 Rue de la Belle Feuille	92130	BOULOGNE-BILLANCOURT	Changement de destination	SAINT-VINCENT-BRAGNY	BH	4
87	28/11/2024	28/11/2024	Terre de Liens		5 Allée du Doubs	21000	DIJON	Maintenir les parcelles agricoles	PARAY-LE-MONIAL	A	1363/139 2/1417
88	03/12/2024	04/12/2024	FORTIER- BEAULIEU	Solange	7 Rue d'Enghien	69002	LYON	Changement de destination	SAINT-VINCENT-BRAGNY	AW	12
89	19/12/2024	19/12/2024	KELLER	Bruno	1841 Route de Gévelard	71430	SAINT-VINCENT-BRAGNY	Changement de destination	SAINT-VINCENT-BRAGNY	AD/AC	7/19/24/ 63/12/14
90	14/01/2025	17/01/2025	REVY/LASSE T/LÉOTIER/L EBRE	Jean Jacques/G érard/Serg e/Alain	Voir adresse postale dans le dossier	71600	PARAY-LE-MONIAL	Contestation PC n°071 342 24 P0024	PARAY-LE-MONIAL	AM	170/168/ 205/198/ 199/200 /201



91	24/01/ 2025	27/01/20 25	GENRE	Marie- Thérèse	2 Chemin de la Forêt	71600	PARAY-LE- MONIAL	Maintenir les parcelles en zone constructible + Classer les parcelles en constructible	PARAY-LE-MONIAL	A	360/361 /874/87 6
92	28/01/ 2025	29/01/20 25	DESBROSSES	Isabelle	372 Le Bourg	71430	SAINT-BONNET- DE-VIEILLE- VIGNE	Changement de destination	PALINGES	AK	58
93	29/01/ 2025	29/01/20 25	COSTA DE BEAUREGAR D	Hadrien	46 Rue de la Belle Feuille	92130	BOULOGNE- BILLANCOURT	Agrandissement de la partie constructible	SAINT-VINCENT-BRAGNY	BC	26
94	31/05/ 2025	31/01/20 25	DEMONT	David/Chri stophe	70 Avenue Général de Gaulle/56 Rue du Colombier	71110/7160 0	CHAMBILLY/PAR AY-LE-MONIAL	Rendre les parcelles constructibles	VITRY-EN-CHAROLLAIS	C	541/567
95	06/02 /2025	04/02/2 025	SAS DESBROSSES	Bastien	324 Route de Gueugnon	71430	SAINT-VINCENT- BRAGNY	Rendre les parcelles constructibles en cas d'agrandissement de l'entreprise	SAINT-VINCENT-BRAGNY	AZ	84/85
96	06/02 /2025	06/02/2 025	JACOB	Jeannine	692 Chemin de l'Art	71600	L'HOPITAL-LE- MERICER	Rendre les parcelles constructibles	SAINT-YAN	AE	186
97	11/02/ 2025	14/02/20 25	SAS Terres Cuites de Bourgogne	Jean- Jacques LAMOTTE	1 Rue des Églantines	71430	PALINGES	Classification en zone Ux	PALINGES	AM	239/243/ 259



98	12/02/ 2025	14/02/20 25	TURLAND	Didier	2 Chemin de Vignemont	71600	PARAY-LE- MONIAL	Rendre les parcelles constructibles	PARAY-LE-MONIAL	AN	53/60
99	11/02/ 2025	11/02/20 25	BERTHON	Marin	12 Rue Lavoisier	69300	CALUIRE-ET- CUIRE	Changement de destination	MORNAY	AK	152/153/ 154/210
100	20/01/ 2025	17/02/20 25	JARREAU	Paul	455 Route de la Carreze	71220	BEAUBERY	Projet de construction neuve	BEAUBERY	AB	73
101	17/02/ 2025	17/02/20 25	MARMILLOT	Alexandre	1 Chemin de Percy	3510	MOLINET	Maintenir les parcelles constructibles	MOLINET	AB	16/32
102	17/02/ 2024	17/02/20 25	MARMILLOT	Alain	3 Chemain de Percy	3510	MOLINET	Maintenir les parcelles constructibles	MOLINET	AD	67
103	25/02/ 2024	26/02/2 025	DEBRENNE/ SCHEID	Johnny/An dré	14 Chemin de Comblette à la Chassagne	71600	PARAY-LE- MONIAL	Rendre les parcelles constructibles	PARAY-LE-MONIAL	E	43/44
104	30/09 /2024	13/03/20 25	ROCHER	Bruno	106 Rue Commandant Charcot	69005	LYON	Changement de destination	CHANGY	C	403



Demandes inscrites dans les registres de concertation mis à disposition dans les communes	CORDIER	Rémi	La salle	71160	DIGOIN	Rendre la parcelle constructible	DIGOIN	AB	15
	THOMAS	Fernand	8 Chemin des Dionnets	3300	CREUZIER-LE-NEUF	Rendre les parcelles constructibles	MOLINET	C	620/625 /813
	LAROCHE	Christian/Pascal/Gilles/Jean-Yves	Les Viaudets	71220	MORNAY	Rendre les parcelles constructibles	SAINT-BONNET-DE-JOUX	AT	158/160/163/164/165/166/168



La concertation avec les élus communautaires et municipaux, et les autres acteurs du territoire :

Le PLUi a aussi permis d'engager une concertation avec l'ensemble des élus des communes et des élus communautaires à tous les stades du projet. Certaines rencontres ont également été tenues avec des professionnels du territoire, dans différents domaines d'activité. Les rencontres ont été, a minima, les suivantes :

Date de réunion	Objet de la Réunion	Organisation/commune/personne concernée
Phase 1 - Diagnostic		
Année 2019		
02/05/2019	Présentation du PLUi	Conseil des Maires
25/06/2019	Commission aménagement du PLUi	
18/12/2019	Présentation du PLUi	Conseil Communautaire
Année 2021		
01/04/2021	Présentation du diagnostic agricole	Bureau Communautaire
06/04/2021	Changements de destination	PETR
15/04/2021	Charte de gouvernance + Fiche marché	Bureau Exécutif
26/04/2021	Présentation du diagnostic agricole	Conseil des Maires
01/09/2021	CAO du PLUi	
08/09/2021	Comité stratégique du PLUi - Diagnostic agricole	Élus
06/10/2021	Comité stratégique du PLUi - Diagnostic agricole	Élus
22/11/2021	Entretien communal	SAINT-AGNAN
22/11/2021	Entretien communal	DIGOIN
23/11/2021	Comité stratégique PLUi - Diagnostic agricole	Élus
01/12/2021	Entretien communal	CHAROLLES
01/12/2021	Entretien communal	PARAY-LE-MONIAL
07/12/2021	Entretien communal	BALLORE
07/12/2021	Entretien communal	CHAMPLECY
07/12/2021	Entretien communal	GRANDVAUX
07/12/2021	Entretien communal	LE ROUSSET-MARIZY
07/12/2021	Entretien communal	MARTIGNY-LE-COMTE
07/12/2021	Entretien communal	MORNAY
07/12/2021	Entretien communal	SAINT-BONNET-DE-VIEILLE-VIGNE
07/12/2021	Entretien communal	VIRY
08/12/2021	Entretien communal	BEAUBERY
08/12/2021	Entretien communal	CHANGY
08/12/2021	Entretien communal	MARCILLY-LA-GUEURCE
08/12/2021	Entretien communal	OZOLLES
08/12/2021	Entretien communal	VAUDEBARRIER

08/12/2021	Entretien communal	VENDENESSE-LES-CHAROLLES
14/12/2021	Entretien communal	CHASSENARD
14/12/2021	Entretien communal	COULANGES
14/12/2021	Entretien communal	LA MOTTE-SAINT-JEAN
14/12/2021	Entretien communal	MOLINET
14/12/2021	Entretien communal	SAINT-YAN
14/12/2021	Entretien communal	VARENNE-SAINT-GERMAIN
14/12/2021	Entretien communal	VITRY-EN-CHAROLLAIS
15/12/2021	Entretien communal	BARON
15/12/2021	Entretien communal	LUGNY-LES-CHAROLLES
15/12/2021	Entretien communal	NOCHIZE
15/12/2021	Entretien communal	PRIZY
15/12/2021	Entretien communal	SAINT-AUBIN-EN-CHAROLLAIS
15/12/2021	Entretien communal	VERSAUGUES
20/12/2021	Entretien communal	FONTENAY
20/12/2021	Entretien communal	HAUTEFOND
20/12/2021	Entretien communal	L'HOPITAL-LE-MERCIER
20/12/2021	Entretien communal	PALINGES
20/12/2021	Entretien communal	SAINT-JULIEN-DE-CIVRY
20/12/2021	Entretien communal	SAINT-LEGER-LES-PARAY
20/12/2021	Entretien communal	SAINT-VINCENT-BRAGNY
20/12/2021	Entretien communal	VOLESVRES
21/12/2022	Entretien communal	OUDRY
21/12/2022	Entretien communal	POISSON
21/12/2022	Entretien communal	SAINT-BONNET-DE-JOUX
21/12/2022	Entretien communal	SUIN
Année 2022		
02/02/2022	Entretien communal	BARON
15/03/2022	Entretien communal	SUIN
15/03/2022	Entretien communal - Natura 2000	VARENNE-SAINT-GERMAIN
Phase 1 - Diagnostics(fin) et Phase 2 - PADD		
04/04/2022	Présentation de la démarche du PLUi	Élus municipaux
04/05/2022	Atelier PLUi - Dynamique démographique	Élus
12/05/2022	Atelier PLUi - Armature urbaine, équipements	Élus
19/05/2022	Atelier PLUi - Développement économique, commerce	Élus
24/05/2022	Atelier PLUi - Paysage, environnement	Élus
08/06/2022	Présentation du 1er diagnostic	Conseil Communautaire
14/06/2022	CODIR du PLUi	
27/06/2022	Synthèse des diagnostics	Conseil des Maires
01/09/2022	Présentation et échanges avec les DGS	DIGOIN / CHAROLLES / PARAY-LE-MONIAL
12/09/2022	Entretien communal	BALLORE



12/09/2022	Entretien communal	BARON
12/09/2022	Entretien communal	BEAUBERY
12/09/2022	Entretien communal	CHAMPLECY
12/09/2022	Entretien communal	CHANGY
12/09/2022	Entretien communal	FONTENAY
12/09/2022	Entretien communal	GRANDVAUX
12/09/2022	Entretien communal	HAUTEFOND
12/09/2022	Entretien communal	LES GUERREUX
12/09/2022	Entretien communal	MARCILLY-LA-GUEURCE
13/09/2022	Entretien communal	MORNAY
13/09/2022	Entretien communal	NOCHIZE
13/09/2022	Entretien communal	OUDRY
13/09/2022	Entretien communal	OZOLLES
13/09/2022	Entretien communal	PRIZY
13/09/2022	Entretien communal	SAINT-BONNET-DE-VIEILLE-VIGNE
13/09/2022	Entretien communal	LUGNY-LES-CHAROLLES
13/09/2022	Entretien communal	VAUDEBARRIER
13/09/2022	Entretien communal	VERSAUGUES
13/09/2022	Entretien communal	VIRY
20/09/2022	Entretien communal	CHASSENARD
20/09/2022	Entretien communal	LA MOTTE-SAINT-JEAN
20/09/2022	Entretien communal	COULANGES
20/09/2022	Entretien communal	LE ROUSSET-MARIZY
20/09/2022	Entretien communal	L'HOPITAL-LE-MERCIER
21/09/2022	Entretien communal	SUIN
21/09/2022	Entretien communal	MARTIGNY-LE-COMTE
21/09/2022	Entretien communal	MOLINET
21/09/2022	Entretien communal	PALINGES
21/09/2022	Entretien communal	POISSON
04/10/2022	Entretien communal	CHAROLLES
05/10/2022	Entretien communal	SAINT-AGNAN
05/10/2022	Entretien communal	SAINT-VINCENT-BRAGNY
05/10/2022	Entretien communal	SAINT-LEGER-LES-PARAY
05/10/2022	Entretien communal	SAINT-JULIEN-DE-CIVRY
11/10/2022	Entretien communal	PARAY-LE-MONIAL
11/10/2022	Entretien communal	SAINT-BONNET-DE-JOUX
11/10/2022	Entretien communal	SAINT-AUBIN-EN-CHAROLLAIS
12/10/2022	Entretien communal	SAINT-YAN
12/10/2022	Entretien communal	VARENNE-SAINT-GERMAIN
12/10/2022	Entretien communal	VENDENESSE-LES-CHAROLLES
12/10/2022	Entretien communal	VITRY-EN-CHAROLLAIS
09/11/2022	Entretien communal	VOLESVRES



14/11/2022	Entretien communal	DIGOIN
25/10/2022	Travail sur les logements vacants	Philippe BOITIER
08/11/2022	Atelier PLUi - Paysage, environnement	Élus
09/11/2022	Atelier PLUi - Armature urbaine, foncier	Élus
15/11/2022	Atelier PLUi - Démographie, habitat, foncier	Élus
18/11/2022	Entretien communal	SUIN
22/11/2022	Atelier PLUi - Développement économique, commerce	Élus
28/11/2022	Présentation du diagnostic environnemental	Conseil des Maires
05/12/2022	PLUi / PADD	Bureau Communautaire
06/12/2022	Entretien de travail	Président / VP en charge du PLUi
Année 2023		
05/01/2023	Débats du PADD	Bureau Communautaire
26/01/2023	Débats du PADD	Bureau Communautaire
03/02/2023	Commission mixte comité stratégique / Bureau Communautaire (Phase PADD)	Élus
23/02/2023	Propositions d'orientations soumises aux débats	Conseil des Maires
24/02/2023	Rencontre Président / VP DEVECO / BP URBA	Président / VP DEVECO / BP URBA
02/03/2023	RDV Téléphonique avec la DDT	Aimé NICOLLIER
09/03/2023	Formation - Les outils du PLUi	Élus
30/03/2023	Point d'étape PLUi - Les ambitions	Sous-préfet / DDT
04/04/2023	PLUi	Bureau exécutif
24/04/2023	Débats du PADD	Conseil des Maires
24/05/2023	Secteur de travail A	BARON, CHAMPLECY, CHAROLLES, FONTENAY, VENDENESSE-LES-CHAROLLES, VIRY
30/05/2023	Secteur de travail B	BALLORE, GRANDVAUX, LE ROUSSET-MARIZY, MARTIGNY-LE-COMTE, MORNAY
31/05/2023	Secteur de travail C	BEAUBERY, MARCILLY-LA-GUEURCE, OZOLLES, SAINT-BONNET-DE-JOUX, SUIN, VAUDEBARRIER
05/06/2023	Secteur de travail D	L'HOPITAL-LE-MERCIER, POISSON, SAINT-YAN, VARENNE-SAINT-GERMAIN, VERSAUGUES
07/06/2023	Secteur de travail E	OUDRY, PALINGES, SAINT-AUBIN-EN-CHAROLLAIS, SAINT-BONNET-DE-VIEILLE-VIGNE, SAINT-VINCENT-BRAGNY
08/06/2023	Secteur de travail F	CHASSENARD, MOLINET, COULANGES
13/06/2023	Secteur de travail G	DIGOIN, LA MOTTE-SAINT-JEAN, LES GUERREUX, SAINT-AGNAN
14/06/2023	Secteur de travail H	HAUTEFOND, NOCHIZE, PARAY-LE-MONIAL, SAINT-LEGER-LES-PARAY, VITRY-EN-CHAROLLAIS
16/06/2023	Secteur de travail I	CHANGY, LUGNY-LES-CHAROLLES, PRIZY, SAINT-JULIEN-DE-CIVRY
26/06/2023	Approbation du PADD	Conseil Communautaire
04/07/2023	PADD	Conseil des Maires
31/08/2023	PADD	Bureau Communautaire



07/09/2023	PADD	PPA
07/09/2023	Présentation de l'évaluation environnementale	Conseil des Maires
21/09/2023	Présentation des périmètres délimités des abords	Bureau Exécutif
23/09/2023	Séminaire des élus Présentation du projet de PADD	582 Conseillers municipaux
16/10/2023	Approbation PADD	Conseil Communautaire
Phase 3 – Règlement écrit et graphique		
17/10/2023	Atelier PLUi - Les destinations et les sous-destinations / Le contenu de la construction	Élus
07/11/2023	Atelier PLUi - Les formes urbaines, les volumétries et l'implantation de la construction	Élus
09/11/2023	Atelier PLUi - L'environnement de la construction / La trame verte et bleue	Élus
16/11/2023	Atelier PLUi - L'aspect extérieur : La couleur, les ouvertures, les éléments, l'intégration dans le site	Élus
20/11/2023	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage)	COULANGES
20/11/2023	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage)	PARAY-LE-MONIAL
21/11/2023	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage)	CHASSENARD
21/11/2023	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage)	LE ROUSSET-MARIZY
21/11/2023	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage)	SAINT-AGNAN
22/11/2023	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage)	LA MOTTE-SAINT-JEAN
22/11/2023	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage)	MOLINET
22/11/2023	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage)	VITRY-EN-CHAROLLAIS
23/11/2023	Présentation du projet de ZAC habitat	SEMA / PARAY-LE-MONIAL
29/11/2023	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage)	HAUTEFOND
29/11/2023	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage)	L'HOPITAL-LE-MERCIER
29/11/2023	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage)	SAINT-LEGER-LES-PARAY
29/11/2023	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage)	VOLESVRES
30/11/2023	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage)	CHAMPLECY
30/11/2023	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage)	NOCHIZE
30/11/2023	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage)	SAINT-AUBIN-EN-CHAROLLAIS
30/11/2023	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage)	SAINT-YAN
30/11/2023	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage)	VERSAUGUES
01/12/2023	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage)	GRANDVAUX
01/12/2023	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage)	OUDRY
01/12/2023	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage)	PALINGES
01/12/2023	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage)	VARENNE-SAINT-GERMAIN
06/12/2023	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage)	BARON
06/12/2023	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage)	FONTENAY
06/12/2023	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage)	MORNAY
06/12/2023	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage)	VIRY
07/12/2023	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage)	LES GUERREAUX
07/12/2023	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage)	MARTIGNY-LE-COMTE
07/12/2023	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage)	POISSON

07/12/2023	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage)	SAINT-BONNET-DE-VIEILLE-VIGNE
07/12/2023	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage)	SAINT-VINCENT-DE-BRAGNY
08/12/2023	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage)	BALLORE
08/12/2023	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage)	SAINT-BONNET-DE-JOUX
08/12/2023	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage)	SUIN
13/12/2023	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage)	BEAUBERY
13/12/2023	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage)	CHAROLLES
13/12/2023	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage)	DIGOIN
13/12/2023	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage)	OZOLLES
14/12/2023	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage)	MARCILLY-LA-GUEURCE
14/12/2023	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage)	SAINT-JULIEN-DE-CIVRY
14/12/2023	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage)	VAUDEBARRIER
14/12/2023	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage)	VENDENESSE-LES-CHAROLLES
20/12/2023	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage)	CHANGY
20/12/2023	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage)	LUGNY-LES-CHAROLLES
20/12/2023	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage)	PRIZY
Année 2024		
22/01/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage)	SAINT-VINCENT-BRAGNY
24/01/2024	Assemblée Générale des CSEA du CCLGC	
01/02/2024	Bilan réglementaire du PLUi	Bureau Communautaire
09/02/2024	Point sur le pré-zonage du développement économique	Élus
12/02/2024	Commission générale	
12/02/2024	Bilan réglementaire du PLUi	Conseil des Maires
06/03/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage + OAP)	BARON
06/03/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage + OAP)	HAUTEFOND
06/03/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage + OAP)	MOLINET
06/03/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage + OAP)	PALINGES
06/03/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage + OAP)	SAINT-AGNAN
06/03/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage + OAP)	SAINT-BONNET-DE-JOUX
07/03/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage + OAP)	CHASSENARD
07/03/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage + OAP)	GRANDVAUX
07/03/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage + OAP)	SAINT-VINCENT-BRAGNY
07/03/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage + OAP)	VENDENESSE-LES-CHAROLLES
07/03/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage + OAP)	VITRY-EN-CHAROLLAIS
12/03/2024	CODIR PLUi - Zonage et emplacements réservés	



	projets CCLGC	
13/03/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage + OAP)	BALLORE
13/03/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage + OAP)	COULANGES
13/03/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage + OAP)	MORNAY
13/03/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage + OAP)	NOCHIZE
13/03/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage + OAP)	SUIN
14/03/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage + OAP)	CHAMPLECY
14/03/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage + OAP)	CHANGY
14/03/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage + OAP)	MARTIGNY-LE-COMTE
14/03/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage + OAP)	SAINT-BONNET-DE-VIEILLE-VIGNE
14/03/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage + OAP)	VERSAUGUES
20/03/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage + OAP)	LE ROUSSET-MARIZY
20/03/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage + OAP)	LUGNY-LES-CHAROLLES
20/03/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage + OAP)	POISSON
20/03/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage + OAP)	SAINT-YAN
20/03/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage + OAP)	VOLESVRES
21/03/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage + OAP)	COULANGES
21/03/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage + OAP)	LA MOTTE-SAINT-JEAN
21/03/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage + OAP)	OUDRY
21/03/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage + OAP)	SAINT-AUBIN-EN-CHAROLLAIS
21/03/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage + OAP)	SAINT-JULIEN-DE-CIVRY
21/03/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage + OAP)	SAINT-LEGER-LES-PARAY
27/03/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage + OAP)	CHAROLLES
27/03/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage + OAP)	FONTENAY
27/03/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage + OAP)	PARAY-LE-MONIAL
27/03/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage + OAP)	PRIZY
27/03/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage + OAP)	VAUDEBARRIER



	OAP)	
27/03/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage + OAP)	VIRY
28/03/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage + OAP)	BEAUBERY
28/03/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage + OAP)	DIGOIN
28/03/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage + OAP)	L'HOPITAL-LE-MERCIER
28/03/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage + OAP)	MARCILLY-LA-GUEURCE
28/03/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (Zonage + OAP)	OZOLLES
04/04/2024	Point d'étape du PLUi	DDT
09/04/2024	Visio : Entretien communal	LES GUERREUX
09/04/2024	Bilan des rencontres communales de mars et avril 2024	Conseil des Maires
11/06/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (OAP)	BARON
11/06/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (OAP)	CHAMPLECY
11/06/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (OAP)	CHASSENARD
11/06/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (OAP)	COULANGES
11/06/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (OAP)	GRANDVAUX
11/06/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (OAP)	L'HOPITAL-LE-MERCIER
11/06/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (OAP)	LUGNY-LES-CHAROLLES
11/06/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (OAP)	PALINGES
11/06/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (OAP)	SAINT-VINCENT-BRAGNY
11/06/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (OAP)	SAINT-YAN
11/06/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (OAP)	VENDENESSE-LES-CHAROLLES
11/06/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (OAP)	VERSAUGUES
11/06/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (OAP)	VIRY
11/06/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (OAP)	VOLESVRES
18/06/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (OAP)	CHANGY
18/06/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (OAP)	HAUTEFOND
18/06/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (OAP)	LA MOTTE-SAINT-JEAN
18/06/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (OAP)	LE ROUSSET-MARIZY
18/06/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (OAP)	LES GUERREUX
18/06/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (OAP)	MOLINET
18/06/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (OAP)	OUDRY
18/06/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (OAP)	SAINT-AGNAN
18/06/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (OAP)	SAINT-AUBIN-EN-CHAROLLAIS
18/06/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (OAP)	SAINT-BONNET-DE-VIEILLE-VIGNE
18/06/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (OAP)	SAINT-LEGER-LES-PARAY
18/06/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (OAP)	VARENNE-SAINT-GERMAIN
18/06/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (OAP)	VITRY-EN-CHAROLLAIS
01/07/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (OAP)	PARAY-LE-MONIAL



01/07/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (OAP)	SAINT-BONNET-DE-JOUX
03/07/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (OAP)	CHAROLLES
03/07/2024	Visio PLUi - Présentation changements de destinations et OAP Thématiques	Conseillers municipaux
04/07/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (OAP)	SAINT-JULIEN-DE-CIVRY
04/07/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (OAP)	DIGOIN
17/07/2024	Point avec le patron d'Intermarché	Intermarché CHAROLLES
24/09/2024	Entretien communal avec la DDT - Phase réglementaire	VITRY-EN-CHAROLLAIS
24/09/2024	Entretien communal avec la DDT - Phase réglementaire	SAINT-YAN
24/09/2024	Entretien communal avec la DDT - Phase réglementaire	MOLINET
24/09/2024	Entretien communal avec la DDT - Phase réglementaire	BARON
24/09/2024	Entretien communal avec la DDT - Phase réglementaire	PALINGES
17/09/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (OAP)	CHAROLLES
17/09/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (OAP)	PARAY-LE-MONIAL
19/09/2024	Comité stratégique - Règlement écrit	PARAY-LE-MONIAL
21/09/2024	Séminaire des élus - Point d'étape	VITRY-EN-CHAROLLAIS
25/09/2024	Rencontre avec les acteurs de l'immobilier	PARAY-LE-MONIAL
26/09/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (OAP)	DIGOIN
17/10/2024	Entretien communal avec la DDT - Phase réglementaire	DIGOIN
17/10/2024	Entretien communal avec la DDT - Phase réglementaire	CHAROLLES
17/10/2024	Entretien communal avec la DDT - Phase réglementaire	PARAY-LE-MONIAL
23/10/2024	Présentation au Conseil Municipal	CHAROLLES
08/11/2024	Rendez-vous avec Aldi de CHAROLLES	Aldi CHAROLLES
12/11/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (OAP)	BEAUBERY
12/11/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (OAP)	LE ROUSSET-MARIZY
22/11/2024	Entretien communal - Phase réglementaire (OAP)	SAINT-JULIEN-DE-CIVRY
Phase 4 - Arrêt projet		
Année 2025		
14/01/2025	Réunion technique DEVECO OAP	Le Grand Charolais
24/01/2025	Réunion élus DEVECO OAP	Le Grand Charolais
18/02/2025	PLUi / OAP et zonage ZAE	Bureau exécutif
12/03/2025	Présentation règlements projets EnR + bilan foncier	Conseil des Maires Le Grand Charolais
01/04/2025	Réunion PPA	PARAY-LE-MONIAL
14/04/2025	Arrêt projet	Conseil communautaire



BILAN DE LA CONCERTATION

Les actions de concertation menées ont bien été réalisées selon les modalités définies lors de la prescription de l'élaboration du PLUI.

Le public s'est emparé de la procédure et a, pour certains, fait connaître ses sollicitations en matière de droit des sols (101 demandes particulières).

Cette concertation a permis aux habitants, aux différents acteurs du territoire et à toutes personnes intéressées de comprendre et mieux connaître cet outil ainsi que l'ambition de la Communauté de communes en matière d'aménagement du territoire

